

RÉINVENTER

LE LOISIR MUNICIPAL?

SPÉCIAL PANDÉMIE



UN LENDEMAIN DE VEILLE...
PROMETTEUR? 11

LE LOISIR PUBLIC
POST-COVID-19 14

ENTREVUE AVEC LA
PRÉSIDENTE DE L'UMQ,
SUZANNE ROY 17

AQLM

Association québécoise du loisir municipal



Processus simple
Design bien pensé
Et pour longtemps



Le monde est en constante évolution. Les enfants et les adultes sont habitués aux téléphones portables, tablettes et ordinateurs. **La façon dont les enfants jouent aujourd'hui est complètement différente** de ce qu'elle était. Nos jeux interactifs combinent les aspects positifs des **jeux vidéo** avec les aspects positifs du jeu en **plein air**. Nos équipements de jeux interactifs Yalp combinent « le meilleur des deux mondes ».

SONA

Danse et joue avec l'arche !



Bataille de danse

La meilleure danse détermine le gagnant.



Compte en chinois

Apprends à compter en chinois.



Quête d'animaux

Différents animaux sont appelés, trouve les bons sons d'animaux.



Décrypteur

Souviens-toi du code et exécute les numéros correctement.



Pas un geste!

Danse et bouge aussi expressivement que possible. Ne bouge plus lorsque la musique s'arrête.

FONO

Deviens un DJ toi aussi !



Retardement

Retarder et faire des échos avec la musique.



Pitch de musique

Filter les tonalités hautes et basses.



Crossfader

Règle l'équilibre entre deux canaux.



La boucle

Enregistre 10 secondes de musique et joue là en boucle.



Scratch

Crée le célèbre son de scratching en remuant les pads.



SOMMAIRE



Association québécoise du loisir municipal

COMITÉ EXÉCUTIF

PRÉSIDENTE

Manon Lanneville, Ville de Varennes
450 652-9888, poste 3177
manon.lanneville@ville.varennes.qc.ca

VICE-PRÉSIDENT

Jocelyn Gauthier, Ville de Montréal
514 872-6022
jocelyngauthier@ville.montreal.qc.ca

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Janique Letellier, Ville de Laval
450 662-4901
j.letellier@ville.laval.qc.ca

AUTRES MEMBRES

Martin Gilbert, Ville de Matane
418 562-2333, poste 2070
m.gilbert@ville.matane.qc.ca

Edith Proulx, Ville de Lorraine
450 621-8550, poste 255
edith.proulx@ville.lorraine.qc.ca

SOUTIEN PERMANENT

DIRECTRICE

Geneviève Barrière
514 252-5244, poste 4
g.barriere@loisirpublic.qc.ca

DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

Luc Toupin
514 252-5244, poste 3
dg@loisirmunicipal.qc.ca

RESPONSABLE À LA GESTION FINANCIÈRE

Carole Hamel
514 252-5244, poste 1
carole.hamel@loisirpublic.qc.ca

CONSEILLÈRE EN FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

Joëlle Derulle
514 252-5244, poste 2
jderulle@loisirpublic.qc.ca

COORDONNATRICE COMMUNICATION, MARKETING ET LOGISTIQUE

Line Paquette
514 252-5244, poste 6
lpaquette@loisirpublic.qc.ca



ALLIANCE QUÉBÉCOISE
DU LOISIR PUBLIC

L'AQLM est membre de l'Alliance québécoise du loisir public.

REPRÉSENTANTS DES RÉGIONS

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Bernard Blais
bernard.blais@ville.amos.qc.ca

BAS-SAINT-LAURENT

Martin Gilbert
m.gilbert@ville.matane.qc.ca

CAPITALE-NATIONALE

Martin Juneau
juneau.martin@sbfmc.com

CENTRE-DU-QUÉBEC

Jonathan Guay
jguay@ville.drummondville.qc.ca

CHAUDIÈRE-APPALACHES

André Lambert
a.lambert@vsjb.ca

CÔTE-NORD

Noémie Gauthier
noemie.gauthier@ville.sept-iles.qc.ca

ESTRIE

Linda Gagnon
l.gagnon@ville.magog.qc.ca

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Julie Loubert
loisirs@villebonaventure.ca

LANAUDIÈRE

Natacha Drapeau
natacha.drapeau@saint-donat.ca

LAURENTIDES

Édith Proulx
edith.proulx@ville.lorraine.qc.ca

LAVAL

Sébastien Vallée
s.vallée@laval.ca

MAURICIE

Estelle Paulhus
epaulhus@ville.latuque.qc.ca

MONTÉRÉGIE

Daniel Marineau
dmarineau@beloeil.ca

MONTRÉAL

Martin Savaria
msavaria@ville.montreal.qc.ca

NORD-DU-QUÉBEC

Maxime Gauthier-Dubuc
loisirs@lsq.quebec

OUTAOUAIS

Caroline Séguin
seguin.caroline@gatineau.ca

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Karine Gagné Plourde
gp.karine@ville.metabetchouan.qc.ca

ASSOCIATION CANADIENNE DES PARCS ET LOISIRS

REPRÉSENTANTE DE L'AQLM

Linda Gagnon
l.gagnon@ville.magog.qc.ca

Dans ce numéro	4
Mot de la présidente et de la directrice	6
L'AQLM et la crise sanitaire	8
Éditorial	
Un lendemain de veille... prometteur?	11
Le loisir public post-COVID-19 — Prospective	14
Entrevue avec Suzanne Roy, présidente de l'UMQ et mairesse de Sainte-Julie	17
Le défi de la continuité des services en temps de pandémie	21
Apprendre de la pandémie pour mieux positionner le loisir public et ses pratiques	26
Cocooning et vie sociale postconfinement	31
Réussir son télétravail — mode d'emploi	34
La communication et ses technologies alliées du loisir municipal	38
Le plein air après la pandémie	40
Des pouvoirs spéciaux lors d'une urgence sanitaire	44
Projet Espaces	
De plus en plus de ressources pour faciliter la gestion et le développement des parcs municipaux	47
Regards sur l'actualité	52



8



38



40

AGORA FORUM

Publié par l'Association québécoise du loisir municipal quatre fois l'an et distribué aux membres de l'AQLM et à ses partenaires du monde du loisir au Québec.

Pour alléger la lecture, là où la forme féminine n'est pas appliquée, elle est sous-entendue, s'il y a lieu.

Le contenu des articles publiés demeure la responsabilité de leurs auteurs.

Rédacteur en chef: Yvan Lépine
Directeur artistique: Joël Lemay
Infographiste: René Déry
Correcteur: Denis Poulet

Publicité
Luc Toupin
514 252-5244, poste 3
dg@loisirmunicipal.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1496-6409

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DU LOISIR MUNICIPAL**
4545, av. Pierre-De Coubertin
Montréal QC H1V 0B2
T: 514 252-5244
F: 514 252-5220
infoaqlm@loisirmunicipal.qc.ca
www.loisirmunicipal.qc.ca

DANS CE NUMÉRO

Au départ, ce numéro devait avoir pour thème le renouvellement des infrastructures de loisir. Un intrus s'est cependant glissé dans les échanges du comité éditorial. Se présentant sous le nom de SARS-CoV-2, il a fait valoir que nous devons plutôt faire de son rejeton, COVID-19, le sujet principal de cette édition. Après avoir discuté de la « balance des inconvénients », le comité éditorial a finalement conclu que le sujet en question, relatif à une certaine pandémie et à ses conséquences dans le domaine du loisir municipal, constituait effectivement un thème incontournable, quitte à diffuser le numéro uniquement par voie électronique. Le thème initialement projeté a été temporairement confiné...

Dès les premières pages, vous pourrez lire un aperçu des initiatives de l'AQLM en lien avec les différents enjeux posés par la pandémie de COVID-19. **Manon Lanneville** et **Geneviève Barrière**, présidente et directrice de l'association, signent conjointement un mot où elles relatent notamment que « les acteurs provinciaux des milieux du sport, du loisir et des camps de jour se sont unis et travaillent ensemble afin de coordonner leurs actions pour réussir cette nouvelle mission que constitue la relance dans leurs champs d'activités ». Elles signalent que « dès le début de la crise, les municipalités ont été appelées à soutenir plus que jamais le milieu communautaire et les organismes de développement social ».

Interviewée par **Denis Poulet**, la présidente de l'Union des municipalités du Québec et mairesse de Sainte-Julie, Suzanne Roy, considère elle aussi que « le travail abattu depuis l'annonce des premières mesures entourant la propagation du virus par le gouvernement démontre le sérieux avec lequel les gouvernements de proximité répondent à la situation d'urgence ».

Dans son éditorial, **Michel Beauregard** insiste sur la nécessité, en cette période trouble, de s'adapter et de se réinventer. « Heureusement, grâce aux nombreuses recherches et à nos connaissances approfondies de nos environnements, nous connaissons les effets bénéfiques des activités sportives et récréatives sur la santé physique et psychologique, sur la socialisation et sur l'estime de soi », écrit-il.

Le professeur émérite **André Thibault** nourrit également notre réflexion en se penchant sur les leçons à tirer de cette pandémie et sur l'avenir du loisir public. Dans un premier texte, il rappelle que « le concept de loisir public s'est imposé au cours des vingt dernières années pour le distinguer des deux autres champs que sont le loisir commercial et le loisir chez soi ou cocooning ». Dans un autre, il indique que « pour que l'expérience de

la COVID-19 soit utile, il faut activement et en toute conscience en dégager les leçons, les documenter puis les mettre à l'agenda public pour amorcer les changements pertinents ».

Un collaborateur, **Mario Chamberland**, s'est ajouté à notre équipe pour ce numéro bien particulier. Récrologue maintenant retraité, il analyse les effets que la pandémie pourrait avoir sur le loisir, notamment en ce qui a trait au « concept de cocooning » et à la vie sociale ainsi que sur la pratique des activités de plein air. « La peur, sans doute salutaire dans les premières semaines de la crise, s'est implantée dans la population et laissera des traces tant que le virus ne sera pas éradiqué », estime-t-il.

Pour compléter ce tour d'horizon des divers enjeux et des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur le loisir municipal, ce numéro d'*Agora Forum* vous propose des articles sur les parcs municipaux (en lien avec le projet Espaces), sur le télétravail, le défi de la continuité des services en temps de pandémie ainsi que sur les pouvoirs spéciaux dont peuvent se prévaloir les gouvernements et les municipalités.

Une mise en garde s'impose : les textes que vous lirez dans les pages qui suivent ont été écrits du mois d'avril jusqu'au début de juin. La pandémie de COVID-19 étant toujours en cours au moment de diffuser ce numéro, il est bon de tenir compte que la situation continue d'évoluer, alors que les écrits... restent. Merci de votre indulgence et bonne lecture!

21^e CONFÉRENCE

ANNUELLE DU LOISIR

MUNICIPAL

Le plus important rassemblement
en loisir public au Québec!

7/9 OCT. 2020

HÔTEL SHERATON / ST-HYACINTHE



Conférence reportée 😞
du 5 au 8 octobre 2021
à Trois-Rivières

Restez à l'affût, petite CALM
en vue pour octobre 2020 !

LESTR SAVOIR EN LOISIR

SAVOIR SAVOIR-FAIRE SAVOIR-ÊTRE

Programmation et ouverture
des inscriptions dès 9 h le 14 mai

calm.loisirmunicipal.qc.ca

AQLM

Association québécoise
du loisir municipal

PRÉSENTATEUR OFFICIEL

Québec 



ESPACES PUBLICS
ESPACES LUDIQUES



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL

MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE



Manon Lanneville, présidente



M. LANNEVILLE, PRÉSIDENTE
TWITTER : @PRESIDENTAQLM



Geneviève Barrière, directrice

À l'image de l'ensemble de la population du Québec mobilisée pour surmonter la crise de la COVID-19, l'AQLM n'a pas fait exception et s'est serré les coudes. C'est pourquoi, exceptionnellement, le mot de la présidente et la rubrique des grands enjeux préparée par la directrice ont été regroupés pour ne faire qu'une seule voix, « la voix unifiée du loisir municipal ».

Nous avons adapté le thème qui était prévu pour cette édition en raison de la période exceptionnelle que nous vivons tous. Nous avons ainsi cru bon de porter un regard particulier sur la situation même si celle-ci n'est pas encore derrière nous.

Depuis le début de cette crise, nous sentons bien la volonté du MEES de travailler en partenariat et la reconnaissance de notre sphère

d'expertise qu'est le loisir municipal. Plusieurs rencontres avec Mme Dominique Breton, la nouvelle sous-ministre adjointe, ainsi qu'avec la ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine, Mme Isabelle Charest, ont permis à 11 associations en loisir, sport et plein air d'exprimer au ministère leurs réflexions et points de vue sur les effets majeurs de la pandémie sur leurs activités et sur l'éventuelle relance. Nous avons salué cette belle initiative de concertation, qui nous a aussi permis de mettre en lumière les préoccupations communes du milieu du loisir municipal.

Nous avons pu aussi discuter, dans la perspective élargie de la mise en place des plans de relance, avec plusieurs autres ministères, dont le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et celui des Finances, preuve que notre secteur d'activités est très diversifié et de plus en plus reconnu.

Cette concertation s'est également exercée avec nos principaux partenaires, et de façon plus intensive avec l'Association des camps du Québec (ACQ) pour la relance des camps de jour municipaux et la modification du *Cadre de référence*. Nous avons pu aborder les plans de relance en loisir municipal avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM). L'AQLM a en effet un rôle important à jouer dans tous les plans de relance à mettre en œuvre et est une voix dorénavant reconnue.

Nos relations avec les différentes associations partenaires de l'Alliance québécoise du loisir public (AQLP), soit l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives

(AQAIRS), l'Association des responsables aquatiques du Québec (ARAQ) et l'Association des responsables d'espaces verts du Québec (ARVEQ) nous placent en première ligne pour faciliter les communications entre nos membres et les différentes fédérations et associations qui œuvrent sur les territoires municipaux.

L'AQLM a rapidement mis à profit divers moyens technologiques pour transmettre à ses membres de précieuses informations (voir à ce sujet « L'AQLM et la crise sanitaire » à la page 8).

Les acteurs provinciaux des milieux du sport, du loisir et des camps de jour se sont unis et travaillent ensemble afin de coordonner leurs actions pour réussir cette nouvelle mission que constitue la relance dans leurs champs d'activités. Il s'agit de rassembler l'expertise de ces milieux et d'unir les forces autour d'une seule cause pour aider chaque organisation à survivre individuellement à la crise de la COVID-19, puis à redémarrer vers l'avenir.

Dès le début de la crise, les municipalités ont été appelées à soutenir plus que jamais le milieu communautaire et les organismes de développement social, ce que les services de loisir font déjà depuis longtemps, comme en témoigne le mémoire sur le soutien à l'action communautaire que l'AQLM a présenté en janvier au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale¹. L'édition précédente d'Agora Forum remettait d'ailleurs en lumière tout l'aspect du bénévolat vieillissant dans l'ensemble des organismes municipaux à caractère communautaire et social.

Plusieurs façons de faire seront changées à jamais à la suite de cette crise, et une vision à long terme s'impose plus que jamais. Il y aura une profonde prise de conscience à faire et des énergies à mobiliser lorsque cette pandémie sera derrière nous.

La crise aura permis d'accroître la reconnaissance du rôle primordial que jouent les municipalités au niveau local, mais aussi au niveau régional et même au niveau national.

Les partenariats dans lesquels l'AQLM est engagée étaient déjà un gage de

réussite en matière de reconnaissance du loisir municipal et des professionnels qui l'animent, mais la pandémie a confirmé avec force que l'équipe de l'AQLM (employés et contractuels), ses régions, son conseil d'administration et tous ses membres sont des acteurs majeurs de la relance de nos services municipaux et du retour à la vie normale des citoyens du Québec.

En conclusion, nous nous permettons de reprendre ces paragraphes du « Mot de la présidente » dans le précédent numéro, car ils conviennent tellement bien à la situation dramatique que nous vivons en ce moment :

Le don de soi est la condition de base de la solidarité. Il est l'expression du souci de l'autre, de l'altruisme. Diverses qualités sont associées à ce concept : désintéressement, dévouement, détachement, oubli de soi et même humilité.

Les bénévoles nous rappellent ainsi que la vie en société n'est pas que rapports économiques ou donnant-donnant. Elle est aussi le champ d'action de l'humanisme. Et ça, c'est vraiment ce qui nous anime et nous incite à vouloir soutenir, au meilleur de notre connaissance, cet oubli de soi au nom de la communauté.

Au nom du CA et de tous les membres de l'AQLM, nous désirons remercier chaleureusement Manon et Geneviève pour leur incroyable contribution, leur implication et leurs actions de représentation au cours des dernières semaines.

Merci également à toute l'équipe, employés et collaborateurs, pour votre précieux soutien.

Jocelyn Gauthier,
Vice-président

Edith Proulx,
Responsable du comité Agora Forum

¹ Mémoire sur le soutien à l'action communautaire, janvier 2020.

POINTAGE Pro

SPORTIVEMENT *Votre!*

TABLEAU DE POINTAGE

AFFICHEUR ÉLECTRONIQUE

HORLOGE

ÉCRAN VIDÉO

SONORISATION

et plus!

pointagepro.com

450 447.3698

514 247.0887

info@pointagepro.com

NEVCO



L'AQLM ET LA CRISE SANITAIRE

Photo : Shutterstock.com.

PAR DENIS POULET

Depuis la mi-mars, l'Association québécoise du loisir municipal a multiplié les initiatives pour donner l'heure juste à ses membres et faciliter la relance. Tout au long de la période, l'AQLM a naturellement relayé à ses membres de nombreux communiqués en provenance du gouvernement du Québec, mais aussi de divers organismes, comme le Regroupement Loisir et Sport du Québec, le Conseil québécois du loisir (Programme DAFA) et l'Association canadienne des parcs et loisirs.

Par ailleurs, elle s'est rapprochée de plusieurs organismes avec lesquels elle ne travaillait pas habituellement, notamment des fédérations sportives, à des fins de concertation et de représentation auprès de quelques ministères. Pour ces organismes, l'AQLM est de plus en plus la référence en loisir municipal.

L'AQLM a également réalisé quatre sondages auprès de ses membres, produit un rapport qu'elle a notamment retransmis à l'Union des municipalités du Québec et publié une série de bulletins faisant le point. Voici une rétrospective chronologique de ces initiatives, qui va jusqu'au 30 mai.

25 mars 2020

Résultats du 1^{er} sondage auprès des directions de loisir

La réponse à ce premier sondage, conduit du 23 au 25 mars (délai très court), a été excellente : 119 répondants, en provenance de presque toutes les régions du Québec (16/17). On y apprenait surtout que 45 % des villes avaient fermé leur service de loisir et que, dans 73 municipalités, au moins la moitié du personnel était en télétravail. Les trois quarts des répondants avaient annulé leurs activités régulières jusqu'au 1^{er} mai. Plus de la moitié (54 %) avaient fermé leurs parcs et près de 80 %, leurs aires de jeu. À noter enfin que la moitié environ avaient maintenu leur processus d'embauche de main-d'œuvre pour l'été et que 45 % l'avaient retardé.

3 avril 2020

Résultats du 2^e sondage auprès des directions de loisir

Ce deuxième sondage, réalisé en aussi peu de temps (trois jours), a suscité encore plus d'intérêt que le premier : 160 répondants d'un peu partout (une seule région non représentée). La proportion de services de loisir fermés avait augmenté à 60 % et le télétravail était la règle (au moins la moitié du personnel à la maison) dans 115 villes, soit 72 % des répondants. 70 % avaient annulé leurs activités régulières jusqu'au 1^{er} mai et 25 %, jusqu'au 1^{er} juin. Cette fois,

58 % avaient fermé leurs parcs et 87 %, leurs aires de jeu. 39 % avaient maintenu leur calendrier d'inscription aux camps de jour et 58 % l'avaient retardé.

8 avril 2020

Rapport Coronavirus et loisir municipal : mesure des effets, impacts et enjeux

Ce rapport d'une dizaine de pages, préparé par André Thibault et quelques collaborateurs à la demande de l'AQLM, se fondait sur les résultats des deux sondages mentionnés précédemment, des entrevues avec des directeurs de services de loisir municipaux et une analyse de données en provenance d'une quinzaine de municipalités de tailles variées. Les effets mesurés touchaient les finances, le service public et le système de production des services en loisir.

On y soulignait notamment que la perte de revenus due à l'annulation ou au report d'activités aurait peu d'impact sur les finances municipales dans leur ensemble, pouvant même dégager certaines économies (p. 4). Par contre, l'arrêt des transferts aux OSBL partenaires « peut affaiblir la chaîne de production de services et rendre plus coûteuse la reprise de l'offre de services. [Or,] la préservation de cette chaîne est économiquement nécessaire et socialement essentielle. »

Le rapport s'attardait longuement à la question des camps de jour, qui « doivent s'inscrire prioritairement comme un service essentiel puisqu'ils offrent le seul service de garde public et accessible aux parents en saison estivale. [...] Il importe donc de préserver la capacité des municipalités de mettre en œuvre ce programme à tout moment en saison estivale. »

14 avril 2020

Résultats du 3^e sondage auprès des directions de loisir

La crise se prolongeant, l'enjeu des camps de jour municipaux est devenu de plus en plus crucial. C'est pourquoi l'AQLM a conduit son troisième sondage exclusivement sur ce sujet. Preuve de son importance? 285 répondants! Cette fois, toutes les régions du Québec étaient représentées. Malgré l'incertitude ambiante, 28 % avaient déjà engagé les animateurs et 25 % avaient complété les entrevues d'embauche; par contre, 43 % avaient mis en pause le processus d'embauche. Le tiers redoutaient un nombre insuffisant d'animateurs et

d'accompagnateurs en cas de relance. Près de 60 % avaient envisagé de la formation en ligne pour préparer le personnel. Dans les trois quarts des municipalités, les inscriptions étaient retardées. Enfin, près de 40 % considéraient le 1^{er} juin comme date limite pour décider d'offrir un programme d'activités estivales, 31 % le 15 mai et 12 % le 1^{er} mai.

16 avril 2020

1^{er} bulletin Info COVID-19 de mise à jour de la situation à l'intention des membres de l'AQLM

Ce premier bulletin faisait état des sondages mentionnés précédemment et faisait le point sur les camps de jour, les terrains et infrastructures de sport et de loisir, et les événements et rassemblements.

24 avril 2020

2^e bulletin Info COVID-19 de mise à jour de la situation à l'intention des membres de l'AQLM

Ce second bulletin s'attardait de nouveau aux camps de jour et signalait que trois fédérations sportives (baseball, soccer, hockey) préparaient des webinaires sur leurs stratégies de relance. On y annonçait que la date d'ouverture des inscriptions à la 21^e CALM avait été reportée au 11 juin. On y reproduisait enfin deux avis sur le service des bibliothèques.

1^{er} mai 2020

3^e bulletin Info COVID-19 de mise à jour de la situation à l'intention des membres de l'AQLM

Au chapitre des camps de jour, on annonçait la publication prochaine d'un guide d'accompagnement pour la relance, produit par l'Association des camps du Québec et l'AQLM. Du côté sportif, on signalait les webinaires de deux autres fédérations (patinage et tennis) sur leurs plans de relance ainsi que la mise sur pied d'un comité de coordination de la relance au niveau provincial, avec quatre sous-comités : santé, vision à long terme, communications et ressources humaines. Le bulletin faisait aussi état de deux rencontres importantes pour le milieu aquatique (Table de concertation sur la qualité des eaux de baignade le 24 avril et Commission nationale des normes de sécurité de Société de sauvetage Canada le 29 avril) et relayait des conseils et des recommandations sur les jardins communautaires. Il retransmettait enfin un avis du ministère de l'Économie et de l'Innovation sur la préparation des sentiers.



LE JEU
EXTÉRIEUR
NOUVELLE
GÉNÉRATION

ugoplayground.com
f i @ugoplayground

Brevet en instance

The image shows a vertical graphic for 'UGO' (Ugoplayground). At the top, a child in a blue shirt is jumping over a large orange 'U' and 'G'. Below, another child is jumping through a large blue 'O'. The text 'LE JEU EXTÉRIEUR NOUVELLE GÉNÉRATION' is written in blue and orange. At the bottom, the website 'ugoplayground.com' and social media icons for Facebook, Instagram, and LinkedIn are shown, along with the handle '@ugoplayground'. A small logo for 'UGO' is also present, with the text 'Brevet en instance' (Patent pending) below it.

8 mai 2020

[4^e bulletin Info COVID-19 de mise à jour de la situation à l'intention des membres de l'AQLM](#)

On y présentait la table des matières du nouveau guide d'accompagnement pour la relance des camps de jour. D'autres nouvelles témoignaient des relations entre l'AQLM et divers ministères pour favoriser les meilleures conditions de relance des services en loisir et en sport.

15 mai 2020

[5^e bulletin Info COVID-19 de mise à jour de la situation à l'intention des membres de l'AQLM](#)

Ce bulletin annonçait le lancement du [Guide de relance des camps en contexte de COVID-19](#) et revenait sur l'annonce gouvernementale, faite quelques jours plus tôt, d'une reprise graduelle des activités sportives. Il était aussi question de la réouverture partielle des parcs nationaux (au niveau fédéral), d'une série de bulletins d'information de la Société de sauvetage sur la réouverture des installations aquatiques, d'une rencontre imminente de l'AQLM avec le ministre québécois des Finances et des questions que se posent les municipalités dans le domaine de la culture.

22 mai 2020

[6^e bulletin Info COVID-19 de mise à jour de la situation à l'intention des membres de l'AQLM](#)

Ce bulletin faisait suite à l'annonce de l'ouverture des camps de jour à partir du 22 juin et proposait aux responsables, pour prendre une décision éclairée, de consulter le [Guide de relance des](#)

[camps en contexte de COVID-19](#) et son plus récent complément, produit par l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH), soit une [série de balises pour faciliter l'intégration des personnes handicapées en contexte de COVID-19](#). Le bulletin revenait également sur la reprise graduelle des activités sportives annoncée le 13 mai, dont les détails étaient précisés dans un message du MEES aux fédérations sportives daté du 19 mai.

25 mai 2020

[Résultats du 4^e sondage auprès des directions de loisir](#)

Nouveau sondage sur les camps de jour municipaux, au moment même où le gouvernement venait d'annoncer leur réouverture possible à compter du 22 juin. Cette fois, 392 représentants municipaux ont répondu, démontrant à quel point la question était au cœur de l'actualité. 342 (88 %) ont pu y annoncer qu'ils avaient décidé d'ouvrir leur camp de jour. Chez les 12 % qui ont fait savoir qu'ils y avaient renoncé, la moitié ont invoqué les exigences sanitaires trop lourdes.

Chez ceux qui avaient l'intention de maintenir leur camp, 38 % ont mentionné l'adaptation de la programmation (38 %) comme l'un des deux défis les plus importants à relever, 38 % également, l'adaptation des sites et des plateaux, et 33 %, le respect des exigences sanitaires. Même si on en a beaucoup parlé, le recrutement des animateurs n'apparaissait comme l'un des deux plus grands défis que pour 14 % des répondants. Dans 230 municipalités ou arrondissements (sur les 341 qui

entendaient ouvrir leur camp de jour), on prévoyait moins d'inscriptions, et toutes reconnaissaient une capacité d'accueil réduite, allant jusqu'à 50 % de moins que la capacité habituelle pour 38 %. Autre donnée intéressante tirée de ce sondage, 213 répondants ont dit avoir besoin de locaux scolaires pour leurs camps.

26 mai 2020

Annulation de la CALM 2020

L'AQLM annonçait dans un communiqué que la Conférence annuelle du loisir municipal, prévue à Saint-Hyacinthe du 7 au 9 octobre 2020, n'aurait pas lieu, du moins dans sa forme habituelle. La prochaine CALM se tiendra au Centre des congrès de Trois-Rivières, du 5 au 8 octobre 2021, et celle de 2022 se déroulera à Saint-Hyacinthe.

30 mai 2020

[7^e bulletin Info COVID-19 de mise à jour de la situation à l'intention des membres de l'AQLM](#)

Ce bulletin annonçait, au chapitre des camps de jour municipaux, que l'accès aux infrastructures scolaires seraient sans frais dans la mesure où les centres de services scolaires pourraient y poursuivre leurs activités, notamment des travaux de rénovation et des activités pédagogiques. Le bulletin signalait par ailleurs la parution imminente du [Guide de réouverture progressive des installations aquatiques en contexte de COVID-19](#).

Le récapitulatif de ces initiatives se poursuivra dans le prochain numéro d'Agora Forum.

Vivaction
GESTION • SPORTS • LOISIRS

**PARTENAIRE
DANS LA GESTION
DE VOS ÉQUIPEMENTS
ET PROGRAMMES
DE LOISIRS**

- Installation aquatique
- Plage
- Centre sportif
- Aréna
- Camp de jour
- Centre communautaire
- Réseau de sentiers de ski de fond

VIVACTION.CA



UN LENDEMAIN DE VEILLE... PROMETTEUR?

Photo : Shutterstock.com.



PAR
MICHEL
BEAUREGARD

« Charles Darwin disait :
"Ce n'est pas l'espèce
la plus forte qui survit,
ni même la plus intelligente.
C'est celle qui s'adapte
le mieux au changement."
Eh bien, chers collègues,
vous pouvez être ce
moteur de changement
qui a toujours caractérisé
l'évolution du monde
du loisir... »

Jamais nous n'aurions pu imaginer qu'un jour nous devrions vivre en confinement prolongé, restreindre nos déplacements, changer radicalement nos routines quotidiennes professionnelles et familiales, et appliquer avec autant de rigueur des mesures de distanciation physique et, par le fait même, sociale. Mais quand c'est une question de vie ou de mort, il faut ce qu'il faut!

Plusieurs d'entre nous avons choisi le monde du loisir comme champ professionnel pour cette liberté qui est associée au concept même du loisir, pour cette créativité qui s'y exerce, pour cet apport positif des gens au dynamisme de leurs communautés, pour la diversité de ces chères « clientèles » qui ne désirent autre chose que de profiter de la vie. Car, pour plusieurs, sans trop le dire ni même le savoir, *le loisir c'est la vie!*

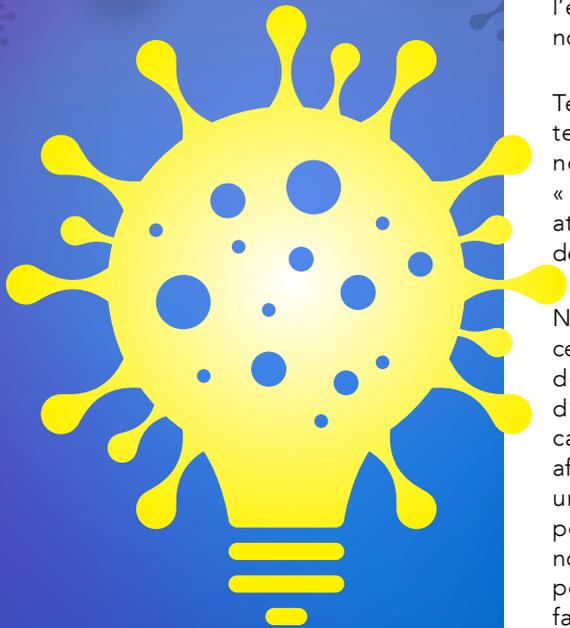
Or voilà que cette vie telle qu'on la connaît est mise sur pause. C'est une période difficile et contraignante à plusieurs égards, mais surtout inattendue. C'est une situation sans échéance connue, sans plan B, C et D, où tout le monde apprend et improvise, où il faut « construire l'avion pendant qu'il est en plein vol » sur la base d'un savoir aussi empirique que scientifique. Aucune référence ne permet de naviguer à coup sûr dans cette tempête imprévue si ce n'est que de garder espoir qu'elle passera, d'avoir confiance dans les stratégies mises en œuvre pour limiter les dégâts et préparer le retour des beaux jours.

SAVOIR S'ADAPTER, UN ATOUT!

Épreuve difficile pour les gens en général, mais aussi pour nous, spécialistes de l'organisation, des échéanciers et des résultats. Nous avons appris à anticiper le sentiment de bien-être collectif que peut procurer la vie communautaire, tissée de liens étroits et d'une proximité physique source de réconfort et de stimulation. Heureusement que nous, du monde du loisir, avons la réputation, loin d'être surfaite, de savoir nous adapter.

Charles Darwin disait : « Ce n'est pas l'espèce la plus forte qui survit, ni même la plus intelligente. C'est celle qui s'adapte le mieux au changement. » Eh bien, chers collègues, vous pouvez être ce moteur de changement qui a toujours caractérisé l'évolution du monde du loisir, vous êtes de ceux et celles qui sauront trouver les stratégies d'adaptation nécessaires pour que subsistent, dans un monde transformé, les valeurs qui fondent la pertinence du loisir public et qui répondent aux attentes de la population.

On dit souvent que pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient! Heureusement, grâce aux nombreuses recherches et à nos connaissances approfondies de nos environnements, nous connaissons les effets bénéfiques des activités sportives et récréatives sur la santé physique et psychologique, sur la socialisation et sur l'estime de soi. Nous savons à quel point elles contribuent à briser l'isolement.



« Tel le médecin qui, devant la maladie, tente tout pour sauver son patient, nous sommes en quelque sorte les "médecins" du social. Il ne faut pas attendre, il faut nous réinventer. »

NOUS RÉINVENTER

Il faudra donc sortir de nos paradigmes, de nos schèmes de pensée, qui présidaient à bon nombre de nos initiatives, et nous réinventer. Plus facile à dire qu'à faire, vous me direz! Pouvons-nous imaginer un avenir sans ligues sportives, sans cours de groupe, sans spectacles, sans festivals? Un monde sans contacts physiques, sans échanges de poignées de main ou d'accolades, sans même de sourires partagés à cause des masques rendus nécessaires en public? Wow! Il me semble que cette perspective de science-fiction fait déjà partie de notre réalité et que nous devons peut-être composer avec elle bien longtemps. Car rien ne laisse présager un retour à ce que nous avons connu tant qu'il n'y aura pas de vaccin. Sans compter la menace que représente l'émergence éventuelle d'autres virus sur notre planète bouleversée!

Tel le médecin qui, devant la maladie, tente tout pour sauver son patient, nous sommes en quelque sorte les « médecins » du social. Il ne faut pas attendre, il faut nous réinventer. Nous devons relever ce défi collectif.

Notre rôle a changé avec l'évolution de cette pandémie. Nous sommes devenus des désorganiseurs d'activités et d'événements, des gestionnaires de capital humain en transformation, des affectateurs de ressources pour soutenir un milieu communautaire hautement perturbé. On a maintenant besoin de nous pour redonner un sens à la vie, pour permettre aux gens de retrouver plus facilement ce qui leur a manqué : voir des amis, partager leur quotidien, avoir des buts et renouer avec une certaine normalité dans un contexte assurément bien différent.

VOIR LE TEMPS LIBRE AUTREMENT

Nous qui travaillons depuis toujours dans l'offre de service pour l'aménagement du temps libre avons pu constater que jamais les gens n'avaient eu autant de temps libre. Ce temps libre si précieux, qui a longtemps fui entre les doigts de tous, est redevenu la règle pour plusieurs et a gagné en valeur, même si, paradoxalement, les possibilités de l'occuper se trouvaient restreintes au minimum, confinement oblige. Durant cette pause obligatoire, nombreux sont

ceux et celles qui ont pris conscience de son importance dans l'équilibre nécessaire à leur santé physique et psychologique.

Un tout nouveau champ de possibilités va s'ouvrir à partir de cette perception renouvelée du temps libre. Le déconfinement est l'occasion d'expérimenter, d'exploiter de nouveaux moyens, de redéfinir des activités et des usages d'équipements publics. Il est temps de mettre à profit nos connaissances et notre expérience au service d'un monde à réinventer, à redessiner.

Bien sûr, chacun de nous se prépare à un retour opérationnel basé sur ce qu'il a connu, mais rien ne sera pareil, c'est une situation que nous devons accepter. Il est facile et compréhensible de comparer, de critiquer, de blâmer, de revenir aux références connues, de s'impatienter et de s'énerver, mais il faut sortir de nos paradigmes.

DEUX CHANTIERS

Ne devrions-nous pas travailler simultanément sur deux chantiers? Le premier consiste à élaborer des mesures sanitaires et de distanciation physique qui nous permettront d'adapter des services que nous avons l'habitude d'offrir. Peut-être devrions-nous même oublier carrément certaines activités traditionnelles! Et il nous faudra prévoir évaluer les activités « adaptées » dans 6, 12 ou 18 mois. Le second chantier, porteur d'avenir à plus long terme, est basé sur la créativité, sur les nouvelles façons de faire et sur la pratique d'activités libres.

« Libres » ne veut cependant pas dire « inorganisées » ni « jamais encadrées »! De façon spontanée, les gens ont développé des habiletés insoupçonnées sur les médias sociaux ou en se servant des outils de communication. Ils ont repris possession des trottoirs, des rues, des parcs et des pistes cyclables. Devons-nous en profiter pour remettre ces infrastructures en valeur?

Certaines municipalités envisagent de désigner des rues « citoyennes », à circulation automobile restreinte. Des citoyens organisent des rencontres, de petits 5 à 7 avec des voisins devant chez eux en installant les chaises de

parterre dans la rue en bordure du trottoir à distance recommandée. Ces initiatives reflètent le désir de socialiser, de reprendre des contacts humains « en personne », de ne plus se contenter de contacts virtuels, du télétravail et des visioconférences.

REDÉFINIR LES PRATIQUES DE LOISIR À PARTIR DES COMPORTEMENTS NATURELS

Mais comment nous, professionnels, pouvons-nous aménager des environnements favorables? Pouvons-nous redéfinir les pratiques de loisir en nous basant sur les comportements naturels?

Pouvons-nous imaginer des parcours de marche assortis de découvertes écologiques, patrimoniales ou architecturales en milieu urbain? Pouvons-nous aménager des voies cyclables comportant des haltes chez des producteurs locaux? Pouvons-nous concevoir des aires de jeux de société pour les familles dans des aires de pique-nique dans les parcs? Pouvons-nous organiser et valoriser des concours de décoration de façade de maison lors de fêtes populaires? Pouvons-nous imaginer une marche sous la pluie donnant lieu à un défilé de parapluies multicolores qui pourrait faire l'objet d'un partage de photos sur le site internet de la municipalité?

Pouvons-nous revaloriser les projets horticoles citoyens dans la ville et en reconnaître les réalisations les plus marquantes? Pouvons-nous inviter la relève artistique locale à participer à des partages web de leurs performances qu'elle pourra renouveler en présentations « live » au moment opportun? Pouvons-nous organiser des défis individuels sur des terrains sportifs afin de permettre à chacun de développer et montrer son talent dans des sports spécifiques? Pouvons-nous organiser des expositions d'art visuel en plein air et les intégrer à des parcours de marche? Pouvons-nous intégrer des haltes commerciales de proximité dans ces trajets, par exemple avec la collaboration d'une crèmerie, d'une chocolaterie et de la boulangerie du quartier pour encourager les déplacements actifs? Pouvons-nous concevoir des baladodiffusions ou des émissions sur bande FM de courte portée pour soutenir les activités libres?

Imagination, créativité, organisation, identification de partenaires, communication, diffusion, soutien terrain et reconnaissance des participants sont autant d'éléments qui ne sont pas inconnus des professionnels que nous sommes. Toutes ces initiatives peuvent aider à combattre l'isolement et à poursuivre des objectifs sociétaux essentiels au mieux-être de chacun.

Pour y arriver, il faut assurément franchir des obstacles, surmonter des barrières. Il faut mettre à contribution nos réseaux de bénévoles, réactiver nos ressources humaines, réaffecter des budgets et mettre à contribution des réseaux citoyens souvent parallèles au monde du loisir, comme les groupes de surveillance de quartier ou les regroupements de commerçants. Il faut revoir le plan de travail et redessiner les prochains mois, peut-être même la prochaine année!

SE QUESTIONNER DANS UNE PERSPECTIVE À LONG TERME

Au-delà de cette approche organisationnelle, nous devons aussi nous questionner sur la trame de fond de l'intervention en loisir public et certaines fonctionnalités urbaines dans la perspective où la situation actuelle pourrait changer les habitudes pour un long moment. Les haltes piétonnes, les places publiques, les interconnexions des pistes cyclables devraient faire l'objet d'une attention particulière. Pouvons-nous participer à ces tables d'orientation en aménagement et planification de grands chantiers? Pouvons-nous influencer la préparation des budgets en faisant valoir nos connaissances et nos idées? Pouvons-nous accompagner les élus dans leurs préoccupations citoyennes qui sont le reflet direct de celles de leurs commettants?

À toutes ces questions, je réponds oui! Le meilleur chemin entre deux points n'est pas toujours la ligne droite, ce qui signifie qu'il ne faut pas se laisser rebuter par les obstacles ni se décourager du fait que l'on ne voit pas la fin du parcours. Notre rôle n'aura jamais été aussi important. Nos milieux ont besoin de nous. Saisissons cette opportunité, il n'en tient qu'à nous et... à notre persévérance légendaire. Bonne relance!



UNE EXPERTISE DE POINTE À LA MESURE DE VOS ATTENTES

Gestion et exploitation d'équipements récréotouristiques

Services-conseils en loisir culture et tourisme

Planification, études et analyses



Téléphone : 514 527-9100

Services offerts partout au Québec

LE LOISIR PUBLIC POST-COVID-19 PROSPECTIVE

Photo : Shutterstock.com



PAR ANDRÉ THIBAUT,
Ph. D., PROFESSEUR
ÉMÉRITE, UQTR

« La prise de conscience provoquée par la pandémie et les mesures que les gouvernements ont imposées permettent de franchir un autre pas : il s'agit maintenant de lancer un chantier de mise en œuvre concrète de ce nouveau loisir public fondé sur des constats probants. »

UNE VISION RENOUVELÉE DU LOISIR PUBLIC

L'article sur les leçons à tirer de la crise sanitaire de la COVID-19 (voir page 26) invite à revoir ou, mieux, à réviser la mission du loisir public pour en faire un service public essentiel et le positionner comme partie prenante à part entière du développement social, sanitaire et économique de la collectivité.

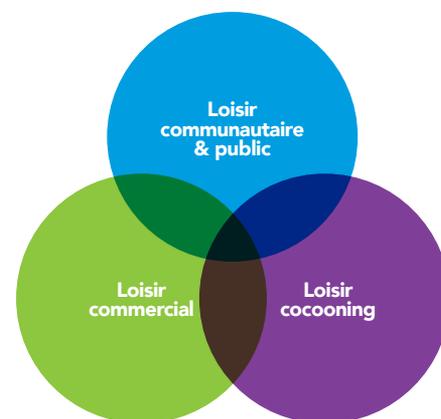
En 2008, la *Déclaration de Québec* adoptée au Congrès mondial du loisir par des délégués de plus de 40 pays et des cinq continents allait déjà dans ce sens en affirmant :

« Le loisir exerce un rôle essentiel en développement des communautés : il agit sur la qualité de vie et la santé des personnes, contribue au développement des liens sociaux et du capital social et constitue un lieu d'expression et d'apprentissage de la vie démocratique¹. »

Douze ans plus tard, la prise de conscience provoquée par la pandémie et les mesures que les gouvernements ont imposées permettent de franchir un autre pas : il s'agit maintenant de lancer un chantier de mise en œuvre concrète de ce nouveau loisir public fondé sur des constats probants.

LA MISSION SPÉCIFIQUE DU LOISIR PUBLIC PARMIS LES AUTRES CHAMPS DU LOISIR

Le concept de *loisir public* s'est imposé au cours des vingt dernières années pour le distinguer des deux autres champs que sont le *loisir commercial* et le *loisir chez soi* ou *cocooning*. On a ainsi le trio des trois C du loisir (commercial, cocooning et communautaire²). On ne définit plus le loisir seulement à partir de la personne, mais aussi de l'économie et de la collectivité.



Dans cet univers, le loisir public, c'est le loisir qu'une collectivité se donne pour son bien-être et celui de ses membres, notamment la qualité de vie sociale, physique et émotive, et le développement du sentiment d'appartenance. Ces

¹ Voir le texte de la *Déclaration*, http://www.loisirquebec.com/declaration_quebec.asp. Consulté le 19 avril 2020.

² Voir *Agora Forum*, vol. 35, n° 3, p. 26.

objectifs collectifs justifient l'utilisation des fonds publics. Les services de loisir municipaux portent cette mission sociale, ce qui explique sans doute que, au cours des dernières années et durant la crise de la COVID-19, ils se sont largement investis dans les services sociaux.

Ces trois champs ont vécu et vivront différemment les conséquences de la COVID-19. Au niveau municipal, leur interdépendance est à tout le moins de plus en plus évidente. À la relance, il est fort possible que le loisir public redéfinisse sa place dans ce trio, et même se positionnera différemment. Voyons comment.

LE LOISIR COMMERCIAL, GRANDE VICTIME

La pandémie actuelle a fermé, à toutes fins utiles, le loisir commercial, par ailleurs source importante de la mondialisation de la contagion. En effet, les industries du tourisme (voyage, restauration, hébergement) et du divertissement (spectacles de sport et d'art professionnel ou d'élite, casinos, etc.) ainsi que l'industrie culturelle (grands événements, concerts et spectacles, tournages de séries, etc.) sont à l'arrêt et plusieurs de leurs acteurs ont été fragilisés comme les compagnies aériennes ou les petites auberges de la Gaspésie qui pourraient perdre une saison.

Les impacts économiques de la fermeture du loisir commercial démontrent clairement l'importance et la mondialisation de ce champ du loisir. La civilisation du loisir est résolument économique, à voir la place que tient le loisir commercial dans l'économie moderne³.

Il semble bien que ce champ du loisir va tarder à retrouver son plein régime de fonctionnement, logistique et distanciation physique obligent. Par ailleurs, la remise en question annoncée de plusieurs dimensions de la mondialisation et la résurgence de

l'achat chez nous auront une influence marquante sur sa future configuration. En milieu municipal, les grands événements participent à ce champ. Sa relance fera sans doute l'objet d'une grande corvée. Quel rôle le loisir public y jouera-t-il?

LE LOISIR COCOONING EN ÉMERGENCE

Par ailleurs, la pandémie actuelle a permis de redécouvrir le loisir cocooning, capable de renforcement de liens entre les personnes et de créativité. On a fait son pain, dessiné des arcs-en-ciel, parlé à ses voisins lors de la marche quotidienne ou de balcon en balcon, transformé les balcons en scènes, et le temps a ralenti, libéré des contraintes des horaires de travail et des obligations de loisir.

Le e-loisir a explosé autant pour reprendre que pour maintenir des contacts sociaux ou apprendre ce qu'on apprend dans les « cours » offerts par le loisir public. Les enseignants sont entrés dans les foyers, au grand soulagement des parents après quelques semaines de confinement. Tout cela au-delà du consumérisme qui a transformé la maison en entrepôt de biens de loisir.

On a aussi vu que ce cocooning présente une carence que le loisir public peut réduire : il limite les liens sociaux, l'activité physique et l'évasion. Loisir public et loisir chez soi sont-ils appelés à collaborer dans l'ère post-COVID-19?

LE LOISIR PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE : L'ABSENT LE PLUS DÉSIRÉ

La pandémie a aussi mis sur pause le loisir public, comme nous le savons tous. Son absence a fait prendre conscience de sa nécessité à plusieurs égards, notamment en matière de santé et d'économie. C'est sans doute en se fondant sur cette contribution à la santé collective et à la vitalité économique que devra se positionner et se construire le loisir public dans les années à venir.

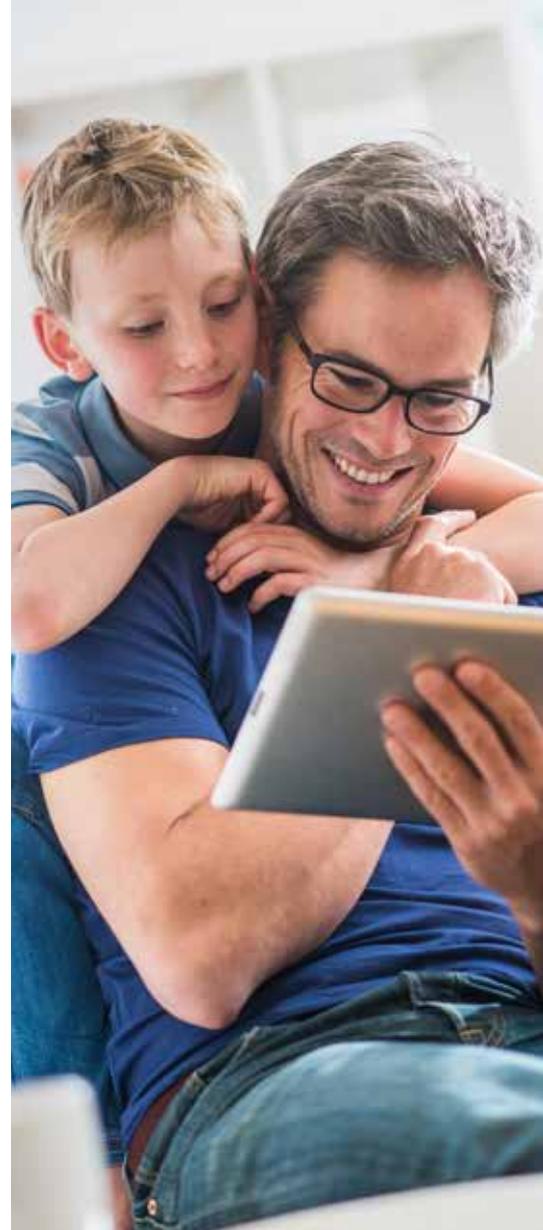


Photo : Shutterstock.com

« La civilisation du loisir est résolument économique, à voir la place que tient le loisir commercial dans l'économie moderne. »

³ Voir Thibault, André (2008), « La civilisation du loisir sera-t-elle économique? », *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, vol. 5 n° 7.

PROFIL DU LOISIR PUBLIC POST-COVID-19

De quoi pourrait avoir l'air le loisir public post-COVID-19? Sans prétendre que cet exercice de prospective se matérialisera, car les forces du statu quo seront fortes dans les mois à venir, voici des pistes de réflexion pour esquisser ce profil du loisir public qui pourrait se dessiner après la pandémie. On comprendra que le loisir public, c'est au premier chef la municipalité, mais aussi les multiples ministères au niveau gouvernemental, les institutions publiques et les nombreux organismes de la société civile.

MISSION : Offrir, en coopération avec les collectivités et leurs institutions, des environnements et des activités capables de faciliter les liens sociaux, le plaisir et le mieux-être de la population dans une perspective de santé globale et d'économie locale

PANIER DE SERVICES

- *Un urbanisme* qui respecte les préceptes d'un environnement durable, facilite les activités spontanées de mise en forme et de rencontres entre citoyens (transport actif, parcs et espaces verts conviviaux) et prolonge les activités de loisir cocooning (rues de voisinage sécuritaires et ouvertes au jeu, etc.)
- *Des lieux et des infrastructures polyvalents* qui, en plus de permettre la pratique des sports et des arts, sont des troisièmes lieux accessibles et ouverts branchés sur les milieux de vie et les résidences
- *Des programmes* qui intègrent les technologies de la communication et de l'information, et interagissent par ces moyens avec des citoyens de plus en plus branchés

- *Des professionnels* qui puisent aux savoirs de « l'épidémiologie du mieux-être », connaissant ainsi les voies de propagation de la qualité de vie, et offrent conseils, formations et outils aux collectivités, aux institutions publiques et privées

VALEURS

- *La santé des personnes et des communautés* au sens que lui donne l'Organisation mondiale de la santé, soit « un état de complet bien-être physique, mental et social, pas seulement une absence de maladie ou d'infirmité »
- *Le service public à tous les citoyens*, pas seulement les adeptes de disciplines sportives ou artistiques, et ce, dans toutes les installations publiques
- *L'accessibilité* par tous les moyens, y compris les moyens technologiques, le transport et le soutien financier
- *Le partenariat avec tous les pourvoyeurs de services*, y compris les résidences d'aînés, les écoles et les événements rassembleurs
- *Le soutien aux initiatives et à la créativité sociale et économique*

QUE LE DÉBAT AIT LIEU!

La pertinence, la faisabilité et la mise en œuvre de ce profil demandent à être débattues, précisées et critiquées à la lumière des apprentissages de cette exigeante et stimulante ère de COVID-19. Une fenêtre est ouverte, quand se refermera-t-elle?





Photo : Shutterstock.com

ENTREVUE AVEC SUZANNE ROY, PRÉSIDENTE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET MAIRESSE DE SAINTE-JULIE

PAR DENIS POULET



Mme Suzanne Roy, présidente de l'Union des municipalités du Québec et mairesse de Sainte-Julie

La situation exceptionnelle dans laquelle le Québec s'est trouvé plongé à partir du mois de mars a suscité, dans le monde du loisir municipal, autant d'inquiétudes que d'interrogations. Agora Forum a voulu connaître le point de vue d'une élue ou d'un élu influent sur cette crise. Mme Suzanne Roy, présidente de l'Union des municipalités du Québec et mairesse de Sainte-Julie, a aimablement accepté de répondre à nos questions.

Note : cette entrevue a été réalisée durant la dernière semaine du mois d'avril.

Agora Forum : *Comme tout le monde, les municipalités du Québec ont dû être surprises par les mesures qu'a imposées le gouvernement du Québec. Dans quelle mesure étaient-elles prêtes à faire face à ce genre de situation?*

Suzanne Roy : Je crois que les municipalités étaient prêtes à affronter une épidémie comme celle qui s'abat sur le Québec depuis plusieurs semaines. Bien que l'ampleur du défi qui s'impose à elles est de nature à évoluer et que les difficultés que connaissent plusieurs pays à travers le monde ne leur seront pas nécessairement étrangères, le travail abattu depuis l'annonce des premières mesures entourant la propagation du virus par le gouvernement démontre le sérieux avec lequel les gouvernements de proximité répondent à la situation d'urgence.

AF : *Les processus de fonctionnement démocratique ont été passablement perturbés par cette crise. Au niveau municipal, comment se sont prises les décisions?*

SR : Bien que les assemblées publiques avec les citoyennes et les citoyens ne soient plus permises pour le moment, les municipalités ont vite mis en place diverses initiatives virtuelles pour continuer à tenir des séances de conseil municipal et à consulter leur population.

Certaines séances de consultation ont été reportées, mais les municipalités continuent d'informer leurs citoyennes et leurs citoyens par leur site Web, par téléphone, par les réseaux sociaux, par la distribution de feuillets d'information par la poste et par les médias.

AF : *Les sondages que l'AQLM a effectués auprès de ses membres pour faire un portrait des conditions de travail des professionnels en loisir dans les circonstances et des services annulés, maintenus ou différés révèlent d'importants écarts entre les municipalités, quelle que soit leur taille ou leur situation géographique. Comment expliquer ces écarts? Y a-t-il eu des directives claires pour prendre des décisions?*

SR : L'UMQ a suivi les directives du gouvernement du Québec concernant les services essentiels qui devaient être maintenus durant la crise. Nous avons eu de

nombreuses discussions avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de déterminer plus particulièrement les services essentiels municipaux, comme les services de police et de pompiers, la collecte des matières résiduelles, le maintien du personnel en place pour faire fonctionner les services d'aqueduc, etc. Les municipalités ont donc dû faire des choix dans ce contexte, choix qui ont pu varier selon leur taille et leur réalité particulière, notamment sur le plan financier.

AF : *La « pause » a affecté énormément les services de loisir. Comment évaluez-vous les conséquences de la pandémie dans ce secteur particulier?*

SR : En effet, l'ensemble des services de loisir ont été durement touchés par les mesures de confinement, puisqu'aucun rassemblement intérieur ou extérieur n'a été permis. Difficile dans ce contexte de maintenir une bibliothèque ou une piscine municipale ouverte!

Cela a des impacts financiers pour les municipalités puisque les activités de loisir génèrent des revenus importants en frais d'inscription. Même si les activités courantes sont suspendues, des frais de fonctionnement fixes doivent tout de même continuer d'être payés pour certaines infrastructures comme les arénes, les piscines, etc. Nous avons d'ailleurs collaboré avec l'AQLM pour évaluer les impacts financiers de la crise sur les services de loisir.

Il est toutefois certain que la reprise des services de loisir sera importante lorsque les mesures de confinement seront toutes levées. Ils sont au cœur de la vie sociale de bien des communautés!

AF : *Au moment de cette entrevue, nous sommes toujours dans une grande période d'incertitude. Les organisations et les administrations publiques planchent sur divers scénarios, mais il est très difficile de savoir de quoi sera fait l'avenir. Comment s'exerce la gouvernance au niveau municipal, disons dans votre propre municipalité, puis, dans la mesure où l'UMQ a obtenu suffisamment d'informations, dans l'ensemble des municipalités du Québec?*

SR : La gouvernance à Sainte-Julie, comme dans les autres municipalités, requiert beaucoup plus de souplesse. Pour faire face à l'incertitude mais être tout de même en mesure de réagir rapidement, nous travaillons à émettre différentes hypothèses, des scénarios et des planifications souples qui peuvent être remodelés facilement. Notre leitmotiv est d'être capables de travailler *en dehors de la boîte* et d'être plus imaginatifs dans nos façons de faire les choses. Notre proximité avec les citoyennes et les citoyens exige depuis le premier jour des solutions directement sur le terrain, auprès de nos organismes et de notre population.

Depuis l'écllosion d'un premier cas, le monde municipal se révèle comme un acteur-clé dans la crise sanitaire sans précédent qui frappe l'ensemble des régions et qui met sous pression nos administrations publiques. Avec l'appui des directions de santé publique régionales, les municipalités ont informé la population sur les mesures d'hygiène nécessaires pour freiner la propagation du virus, isoler les secteurs à risque, appliquer les directives gouvernementales, et agir pour soutenir les citoyennes et les citoyens ainsi que les commerces.

Les exemples d'initiatives municipales sont nombreux : programme d'aide aux entreprises, allègement des taux d'intérêt sur les comptes de taxes en souffrance, subventions directes aux organismes, soutien aux banques alimentaires et prêt de personnel, accompagnement des employées et employés, tentes de dépistage pour les tests de masse; la liste est longue.

AF : *Quel a été, depuis le début de la crise, le rôle de l'UMQ?*

SR : Dans un souci de concertation et d'action, l'UMQ est en constant contact avec ses homologues gouvernementaux afin de faire le point quotidiennement sur la situation, notamment sur les approvisionnements des municipalités, l'interprétation des arrêtés ministériels et les services essentiels, la couverture assurantielle, la tenue des camps de jour municipaux et le plan de relance postcrise.

« ...La reprise des services de loisir sera importante lorsque les mesures de confinement seront toutes levées. »



Photo : Shutterstock.com

Le bulletin spécial *Info-Municipal COVID-19* transmis tous les jours aux membres de l'Union fait d'ailleurs état des dernières nouvelles et des différentes initiatives municipales, dans un souci d'accompagner les gouvernements de proximité dans leur adaptation.

Le conseil d'administration de l'UMQ se réunit aussi virtuellement une fois par semaine, depuis le début de la crise, afin d'identifier rapidement les différents enjeux et défis posés par cette crise.

AF : *Qu'est-ce qui, selon vous, va changer au niveau municipal dans l'après-crise?*

SR : Il est encore trop tôt pour dire ce qui aura changé. Je peux toutefois affirmer que les gouvernements de proximité auront démontré, une fois de plus, qu'ils agissent directement sur le quotidien de la population et qu'ils sont capables de réagir rapidement lorsque les besoins sont là.

Je sens également une très forte solidarité dans le monde municipal. Cette crise aura des impacts à long terme, notamment sur les plans social et économique. Cette solidarité, que nous avons bâtie, nous permettra de traverser cette crise.

AF : *Les crises étant de belles occasions d'apprentissage et de remises en question, est-ce que l'UMQ a développé une approche de consultation auprès de ses membres afin d'évaluer la gestion de celle-ci et des pistes d'amélioration à développer?*

SR : L'UMQ avait déjà l'habitude de consulter ses membres de diverses manières sur différents enjeux. Nous continuons de le faire en ce moment, notamment avec nos caucus d'affinité, nos commissions politiques et nos comités afin d'élaborer un plan de relance. Je suis en contact, au quotidien, avec mes collègues mairesses et maires de partout au Québec. Nous avons mis en place des modes de communication virtuels afin de continuer à avoir le pouls de nos membres.

AF : *Les associations professionnelles municipales seront-elles approchées pour formuler des recommandations?*

SR : Tout à fait. Je tiens d'ailleurs à souligner la belle collaboration que nous avons avec l'AQLM. L'expertise de ses membres sera très certainement utile afin d'identifier les mesures qui devront être mises en place après la crise.

Nous travaillons aussi ensemble sur l'important dossier des camps de jour municipaux pour la présente saison estivale. Il y avait de nombreux défis de ce côté avant la crise (recrutement du personnel d'animation, accompagnement des enfants ayant des besoins particuliers, accès à des locaux, etc.) et nous souhaitons poursuivre nos discussions à ce sujet. C'est une importante mesure de conciliation famille-travail pour les parents qui est offerte par les municipalités.

AF : *Question plus personnelle, comment, en tant que mairesse, mais aussi mère de famille, vivez-vous cette situation?*

SR : La meilleure façon pour moi de réagir est de prendre les défis un à un, en cherchant des solutions et surtout en envisageant le meilleur et non le pire. Cela est vrai dans mon rôle de présidente de l'UMQ, de mairesse, d'épouse et de mère. Mes deux filles travaillent dans le domaine de la santé; je sais qu'elles prendront toutes les mesures nécessaires pour se protéger et pour protéger les autres. Donc, plutôt que de m'inquiéter, je crois que mon rôle est de les encourager et de les aider au maximum de mes capacités.

C'est la même façon de voir pour la gestion de l'UMQ ou de la ville : trouver des solutions, les appliquer et m'assurer du bien-être de nos employés municipaux, des Julieillois et Julieilloises, soutenir nos organismes et m'assurer que nos finances nous permettent cela.

Qu'importe la crise à laquelle nous faisons face, nous sommes là pour soutenir nos municipalités et nos citoyennes et citoyens, alors il faut y mettre toute l'énergie nécessaire et dire que... ça va bien aller!



SPORTS-INTER
PLUS
35 ANS

**FOURNISSEUR EN
ÉQUIPEMENTS
SPORTIFS
INSTITUTIONNELS**



**TOUT POUR AMÉNAGER
VOS TERRAINS SPORTIFS**

- Buts de soccer
- Peinture à gazon
- Mélange pour terrain de terre battue
- Poussière à igner
- Et plus encore...

SOYEZ PRÊT POUR L'ÉTÉ!



SPORTS-INTER.COM



CHEF DE FILE DANS LES ARENAS

- ✓ Vente et Location
- ✓ Entretien & Pièces
- ✓ Formation
- ✓ Peinture sur glace
- ✓ Service routier
- ✓ Réusinage



TOUT CE DONT VOUS AVEZ BESOIN POUR VOTRE GLACE

SURFACEUSES TRACTÉES · LEVEL-ICE · COUPE-BORDURES · TECHNICIENS CERTIFIÉS · LOGOS TEXTILES/PEINTS

ÉLECTRIQUE/ESSENCE/PROPANE



CONFIEZ VOTRE ENTRETIEN À NOTRE ÉQUIPE! CONTACTEZ-NOUS



Distributeur autorisé
ZAMBONI®



MONTRÉAL

1425, boul. Pitfield, Saint-Laurent, Qc H4S 1G3
Fax: (514) 333-7056

QUÉBEC

984, av. Nordique, Beauport, Qc G1C 0H1
Fax : (418) 661-4449

T (514) 333-8420

SF (877) 333-8420

www.arenazone.com



LE DÉFI DE LA CONTINUITÉ DES SERVICES EN TEMPS DE PANDÉMIE

Quai des Cageux de la promenade Samuel-De Champlain à Québec, en temps de pandémie, le 29 mai dernier.
Photo : Joël Lemay



PAR YVAN LÉPINE

La pandémie de COVID-19 a amené son lot de défis, dont celui du maintien des services essentiels, notamment auprès des personnes les plus vulnérables.

À la Ville de Québec, la continuité des services a été enchâssée dans son [plan de sécurité civile](#), revu et bonifié en 2019. Le mot « continuité » y apparaît 57 fois. C'est dire l'importance qu'on voulait y accorder!

Une équipe de travail, appelée « mission » dans le langage de la sécurité civile, a même été ajoutée dans cette version du plan de sécurité civile. Elle venait rejoindre notamment la « Mission des services aux sinistrés », dont la responsabilité avait déjà été confiée au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire (SLSVC).

ATTÉNUER LES CONSÉQUENCES SUR LA POPULATION

Que vient faire la sécurité civile dans une pandémie dont la gestion relève d'abord des gouvernements? La réponse se trouve à la page 19 du plan, où la Ville de Québec expose ses « grands principes de gestion d'une situation d'exception » : « Nous sommes les propriétaires de la gestion des conséquences sur notre population – même si la Ville n'est pas imputable de la gestion décisionnelle de la situation d'exception, elle est et agit comme "propriétaire" de la gestion et de l'atténuation des conséquences sur sa population. »

Concrètement, la Mission de la continuité des services municipaux agit tant avant une « situation d'exception » (qui couvre les situations d'urgence ainsi que les crises de toutes sortes) que durant celle-ci et même durant le retour graduel aux activités normales (le « rétablissement »), avec comme fonction principale de conseiller le coordonnateur municipal de la sécurité civile, lui-même rattaché à la « cellule de crise de la mairie ».

Ainsi, bien avant la pandémie, chaque entité administrative de la Ville de Québec avait été amenée à se pencher sur les activités essentielles à maintenir en situation d'urgence ou de crise, le personnel pouvant être affecté à d'autres tâches, les mesures à prendre pour renforcer sa résilience (dont celles facilitant le télétravail), etc.

Dès le 12 mars, suivant ses procédures, la Ville de Québec diffusait au personnel de son Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) un courriel décrétant qu'elle faisait face à une « situation d'exception potentielle », puis à une « situation d'exception avérée ». À la Ville de Québec, la déclaration d'une « situation d'exception avérée » a pour objectifs de « mobiliser et déployer les ressources humaines et matérielles de la Ville de manière exceptionnelle en vue de protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, leurs biens, l'environnement et la paix publique par une action immédiate ».

« Bien avant la pandémie, chaque entité administrative de la Ville de Québec avait été amenée à se pencher sur les activités essentielles à maintenir en situation d'urgence ou de crise... »



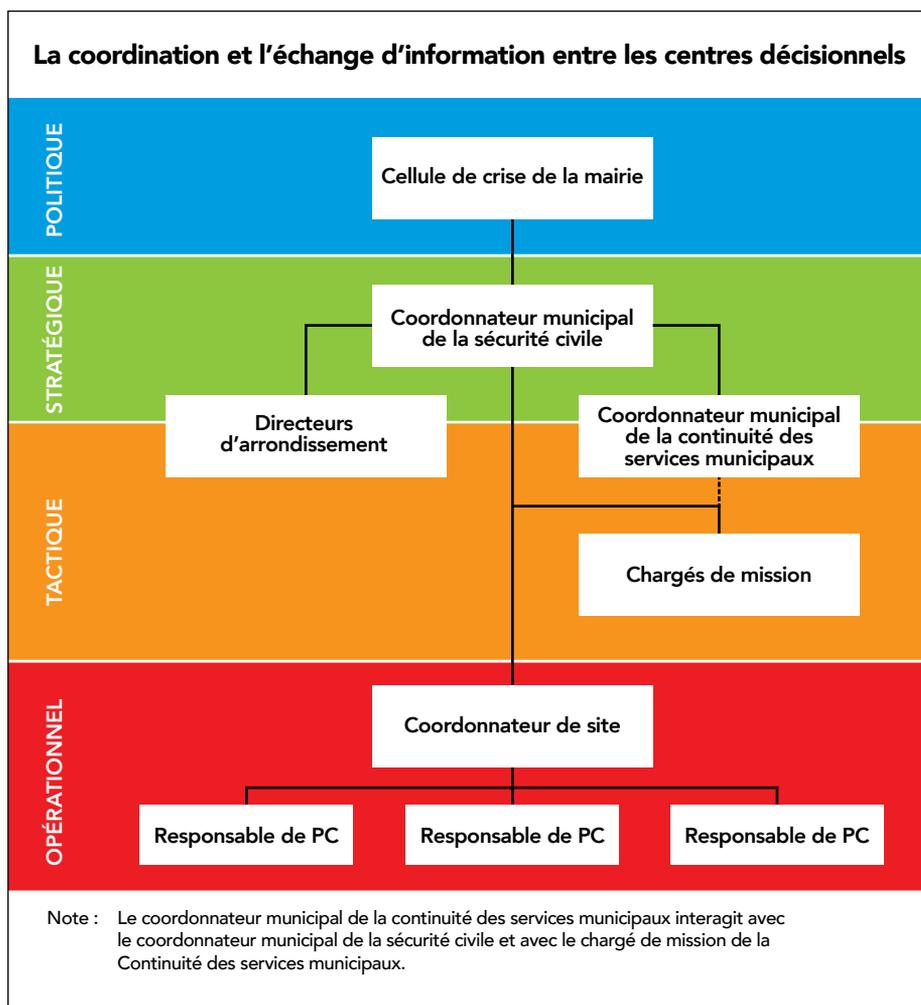
Photo : Joël Lemay

Le 24 mars, elle publiait la liste des services essentiels qu'elle estimait être en mesure de maintenir, incluant « certains services communautaires », et ce, en tenant compte des directives de la Santé publique. La Ville estimait alors être en mesure d'assurer ces services essentiels avec 3200 de ses quelque 7400 employés, annonçant du même coup la mise à pied temporaire de 2000 employés non réguliers et le maintien en poste de 1500 autres en mode télétravail.

Suivant son plan de sécurité civile, la Ville de Québec attribue à sa Direction générale la tâche « d'inventorier les impacts d'une situation d'urgence ou d'une situation d'exception sur les services de la Ville et sur ses ressources (humaines, matérielles, immobilières et technologiques) et d'établir les priorités à l'égard de la continuité des services municipaux ». Un des directeurs généraux adjoints est ainsi désigné pour agir comme « coordonnateur municipal

de la continuité des services municipaux ». La « cellule de coordination de la continuité des services municipaux » que celui-ci met en place doit notamment :

- anticiper les effets et les enjeux des perturbations sur les activités municipales et voir à en alerter les personnes concernées;
- établir les priorités en matière de gestion de la continuité des services municipaux lors de perturbations d'activités affectant plusieurs unités ou nécessitant des mesures ou des ressources extraordinaires;
- assurer la cohésion entre les différentes unités administratives touchées ou en soutien lors de perturbations des activités;
- s'assurer que les unités administratives coordonnent leurs efforts afin de minimiser les impacts négatifs sur les citoyens, les employés et l'organisation municipale.



Source : Ville de Québec, *Plan de sécurité civile* 2019, p. 37, consulté en ligne le 14 mai 2020.

AU CŒUR DE L'AIDE AUX PLUS DÉMUNIS

Que l'on parle de « continuité des services », de « continuité des activités » ou de « continuité des opérations », l'objectif demeure le même : « mettre en place des stratégies pour diminuer les effets d'un incident sur votre environnement, vos actifs, vos activités, vos revenus et votre réputation¹ ». Ce grand principe peut s'appliquer aux municipalités ainsi qu'aux organismes communautaires.

Afin de permettre une relance structurée et soutenue de l'offre de loisirs, de sports et de vie communautaire dans le cadre du rétablissement des activités, Sylvie Boutet, directrice de la Division aquatique et sports au SLSVC, en a été nommée responsable du « volet des enjeux sociaux et de la capacité des organismes à maintenir leur prestation de service ».

« Ces enjeux constituent une grande préoccupation dans le cadre du rétablissement, explique-t-elle. Pour y faire face et bien structurer notre accompagnement auprès des organismes en intervention communautaire, une équipe de professionnels dirigée par Mme Sylvie Fournier, adjointe à la direction, a été identifiée afin d'élaborer un plan d'action proposant les mesures à prendre afin de contribuer au maintien du filet social et du sentiment d'appartenance. »

Le SLSVC reconnaît près de 650 organismes, dont 215 offrent des services d'aide de différentes natures. « Ces organismes ont un profil diversifié et leur niveau d'impact en lien avec la lutte à la pandémie de COVID-19 est variable », précise la directrice de division. Parmi les services offerts par ces organismes, certains ont été identifiés comme « services essentiels » par le gouvernement du Québec. En raison de leur impact sur la qualité de vie de la population, la Ville assure un soutien direct à leurs opérations. Comme la Ville joue un rôle de facilitateur auprès de ces organismes, ces derniers sont autonomes et demeurent décideurs de leurs orientations et actions.

« Notre deuxième grande préoccupation concerne le Programme Vacances-Été, poursuit Mme Boutet. Dès l'annonce gouvernementale d'une possible réouverture des écoles, la Ville de Québec a été proactive. Un comité placé sous la direction de M. Charles Pagé, directeur de la Section du loisir communautaire, a été formé avec la participation de nos organismes partenaires responsables de l'offre des camps de jour, et ce, pour réfléchir à l'adaptation de ce programme en respect des restrictions gouvernementales. Notre objectif était de ne pas laisser place à l'improvisation! »

Le plan de rétablissement du SLSVC exige également une coordination de la reprise des activités dans les secteurs de la programmation (culturelle, communautaire et sportive), des événements, du secteur aquatique et de la gestion des équipements de loisir, en composant à la fois avec la baisse de ses effectifs et avec les nouveaux besoins créés par la pandémie chez les organismes de loisir.

« Le premier défi que nous avons dû relever, c'est le fait que les personnes âgées de 70 ans et plus étaient confinées, alors qu'une bonne proportion des bénévoles œuvrant dans les organismes se retrouvent dans cette tranche d'âge, particulièrement dans les organismes offrant des services d'aide à la personne, relate-t-elle. Ces organismes avaient perdu plusieurs de leurs bénévoles. »

Le passage des plans théoriques à la réalité a donc demandé une bonne dose d'adaptation. « Les premiers plans que nous avons conçus étaient pour faire face à la pandémie de grippe H1N1 (en 2009), se rappelle la directrice de division. Le contexte était tellement différent, à commencer par le temps que nous avions devant nous pour nous y préparer. Ce que l'on vit en 2020 est inédit pour tout le personnel de la Ville. »

Pour arriver à fournir une vue d'ensemble du niveau de continuité maintenu par les organismes de loisir, leur capacité à reprendre leurs activités ainsi que les délais à prévoir pour y arriver, le SLSVC a procédé



Mme Sylvie Boutet, directrice de la Division aquatique et sports au SLSVC de la Ville de Québec

« L'objectif : mettre en place des stratégies pour diminuer les effets d'un incident sur votre environnement, vos actifs, vos activités, vos revenus et votre réputation. »

¹ Ministère de l'Économie et de l'Innovation, *Guide de gestion de la continuité des activités pour les petites et les moyennes entreprises québécoises*, Premier Continuum inc., Québec, 2018, p. 3, [En ligne], consulté le 9 mai 2020.

DÉVELOPPER UN PLAN DE CONTINUITÉ

Vous ou votre municipalité souhaitez mettre en place un programme de gestion de la continuité des services?

Il faut d'abord savoir que la gestion de la continuité des affaires a fait l'objet d'une norme ISO (ISO 22301). Un organisme basé au Royaume-Uni, [Business Continuity Institute](#) (BCI), en a d'ailleurs fait son champ d'intervention à l'échelle internationale.

Au Québec, le [Réseau d'échange en continuité des opérations du Québec \(RECO-Québec\)](#) s'est donné comme mission « de sensibiliser les organisations et leurs dirigeants à l'importance du maintien ou du rétablissement des opérations essentielles, tant dans le secteur privé que public, par l'application des meilleures pratiques en la matière ». RECO-Québec organise notamment des conférences ainsi que différents webinaires. La formation et la certification de la BCI, pour leur part, sont offertes par l'entreprise [Premier Continuum](#).

Mais si vous ne souhaitez pas aller aussi loin dans votre démarche, vous pouvez vous inspirer du [Guide de gestion de la continuité des activités pour les petites et les moyennes entreprises québécoises](#), cité précédemment. Ce guide propose une démarche en quatre temps qu'on peut résumer comme suit.

L'analyse de la situation

À ce stade, il importe de désigner « [...] les services essentiels et leur niveau de service minimum acceptable », puis, pour chacun d'eux :

- « définir les activités essentielles [...], en considérant les impacts de l'interruption;
- « déterminer combien de temps vous pouvez continuer à fonctionner sans ces activités avant que des effets graves ne se fassent sentir (votre tolérance à l'interruption);
- « déterminer les ressources nécessaires en matière de ressources humaines, d'infrastructures, de systèmes d'information et de fournisseurs pour assurer le maintien et le rétablissement des activités désignées comme essentielles. »

par sondage. Ce portrait, couvrant tant l'état des réseaux de bénévoles que celui des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles, visait ultimement à mettre en place des scénarios de soutien par la municipalité.

« Nous avons d'abord besoin d'un bon portrait de la situation, de savoir ce qui est maintenu ou non comme services et comme programmations, puis d'évaluer comment on peut accompagner la reprise des activités chez les organismes qui n'ont pas pu les maintenir, précise Mme Boutet. Voir aussi quelle stratégie pouvait être utilisée pour soutenir le bénévolat, en considérant que les personnes âgées de 70 ans et plus risquaient de demeurer confinées plus longtemps que les autres. »

La Ville n'a cependant pas attendu les résultats de ce sondage pour s'assurer que les besoins les plus pressants allaient être comblés, que ce soit l'aide alimentaire, le logement ou les besoins liés à l'itinérance. En concertation avec le CIUSSS de la Capitale-Nationale, davantage préoccupé par le volet de la santé, la Ville de Québec a concentré ses actions dans « l'accès aux ressources d'aide et l'autonomie des personnes », surtout les plus vulnérables.

En matière d'aide alimentaire, la Ville de Québec a d'abord appuyé le travail essentiel de Moisson Québec, tant financièrement (don de 100 000 \$) que matériellement (ouverture et aménagement d'un nouvel entrepôt) et en ressources humaines. Des employés manuels et du SLSVC qui ne pouvaient plus travailler en raison de la fermeture d'équipements municipaux ont ainsi été mis à contribution, soit pour transporter des denrées alimentaires vers les centres d'entrepôt, soit pour préparer leur distribution ou même pour effectuer celle-ci chez les personnes qui en avaient besoin.

Le centre de foires de Québec a également été mis à la disposition de l'organisme La Bouchée généreuse et la Ville a accordé son appui à l'accueil de la clientèle vulnérable, comme celle de l'organisme Lauberivière, la Maison Mère-Mallet et le Café rencontre du Centre-Ville.

« En concertation avec le CIUSSS de la Capitale-Nationale, davantage préoccupé par le volet de la santé, la Ville de Québec a concentré ses actions dans "l'accès aux ressources d'aide et l'autonomie des personnes", surtout les plus vulnérables. »

La conception de stratégies

Cette deuxième étape vise surtout à renforcer la résilience de l'organisation, notamment en listant les conséquences prévisibles des incidents ou des crises pouvant affecter son fonctionnement, comme la perte d'accès à un lieu de travail, la perte des systèmes informatiques et de communication, un absentéisme anormal (ou la perte d'employés clés), l'interruption des services prodigués par un partenaire clé ou la perte de ressources matérielles ou de services essentiels.

Pour chacune de ces conséquences prévisibles, le guide propose d'évaluer les mesures de remplacement ou les stratégies de continuité applicables, leur « temps d'activation » ainsi que le niveau de préparation actuel, puis de soumettre des recommandations en estimant les investissements requis et en proposant un échéancier ainsi qu'une personne responsable de réaliser la ou les stratégies. Pour vous aider, un [modèle de tableau](#) a été élaboré en marge du guide.

Parmi les exemples de stratégies de continuité suggérées, on retrouve le télétravail, la relocalisation des activités dans un local temporaire, la validation de transférer les activités (tout en déterminant les modifications ou les compromis nécessaires), la relève ou la redondance des systèmes informatiques et téléphoniques ainsi que la documentation des processus clés ou la réalisation d'activités de « formation croisée » (le partage de connaissances et de compétences entre pairs).

La mise en œuvre du plan

Une fois que vous aurez établi les vulnérabilités de l'organisation et les mesures à mettre en place pour accroître sa résilience, le guide vous propose de mettre sur papier comment vous allez gérer les incidents qui surviendront malgré tout. Ce sera l'occasion de créer un processus d'alerte et de mobilisation (ou de l'arrimer avec celui ou ceux déjà en place, par exemple pour une évacuation, pour la gestion d'incidents informatiques, etc.).

Votre plan ([un modèle](#) est fourni) devrait aussi inclure :

- les rôles et les responsabilités des membres de la « cellule de gestion d'incident »;
- une grille des niveaux d'incident;
- la procédure à suivre en cas d'incident;
- la liste des produits, des services et des activités essentiels;
- les stratégies à activer;
- les ressources nécessaires pour continuer les activités;
- les coordonnées de ceux que vous êtes susceptible d'informer lors d'un incident.

La validation du plan

Votre plan ne sera peut-être pas parfait dès sa première version. Le guide gouvernemental recommande de le diffuser et de le tester. À cette fin, des [exemples d'activités de formation et d'exercices](#) sont fournis.

Enfin, tout plan demeure pertinent à condition qu'il soit tenu à jour périodiquement. Cette tâche doit être dévolue à un membre de l'organisation, qui verra à déterminer à quelle fréquence chacune des composantes du plan doit être mise à jour.

AUSSI POUR LES ORGANISMES

Comme il a été dit précédemment, les principes de la continuité des activités peuvent être appliqués par les entreprises, par les municipalités, mais également par les organismes communautaires.

Dans son édition de l'hiver 2019-2020, portant sur la « sécurité bien dosée », *Agora Forum* a d'ailleurs rapporté ([voir p. 43](#)) que des guides avaient été conçus à l'intention des organismes communautaires afin de renforcer leur résilience. Mentionnons celui du [Regroupement des organismes humanitaires et communautaires pour les mesures d'urgence à Montréal \(ROHCMUM\)](#) et celui de la [Ville de Québec](#).



KARIBOU
Activités motrices pour les 1 à 5 ans

Programme clé en main pour les municipalités!

Déjà plus de 60 sites d'activités!
Joignez le réseau des fournisseurs officiels et faites bouger vos tout-petits!

www.KARIBOU.com

« Parmi les exemples de stratégies de continuité suggérées, on retrouve entre autres le télétravail... »



APPRENDRE DE LA PANDÉMIE POUR MIEUX POSITIONNER LE LOISIR PUBLIC ET SES PRATIQUES

Une artère du centre-ville de Montréal délaissée pendant la pandémie. Photo : Shutterstock.com

PAR ANDRÉ THIBAUT, Ph. D.,
PROFESSEUR ÉMÉRITE, UQTR

« Pour que l'expérience de la COVID-19 soit utile, il faut activement et en toute conscience en dégager les leçons... »

L'APRÈS-COVID-19 SERA DIFFÉRENT À CERTAINES CONDITIONS

Les voix sont nombreuses qui affirment que l'après-COVID-19 sera différent de ce que nous vivions avant la pandémie. Pourtant, l'histoire enseigne que cette prédiction de grands changements se réalise rarement. Généralement, au lendemain d'une période effervescente et perturbante qui semble avoir tout bouleversé, la routine sécurisante et envahissante reprend le dessus. On revient à ce qu'on connaît le mieux et là où on se sent compétent : *ce qu'on faisait avec les outils d'avant la crise*. Les leçons possibles de la crise sanitaire sont pourtant nombreuses et peuvent s'avérer positives. Il en va de notre avenir et de celui du loisir public. Celui-ci risque en effet d'être mis au défi dans les mois à venir.

Pour que l'expérience de la COVID-19 soit utile, il faut activement et en toute conscience en dégager les leçons, les documenter puis les mettre à l'agenda public pour amorcer les changements pertinents.

Appuyé sur plusieurs analyses des apprentissages qu'occasionnent des expériences exceptionnelles et des perturbations que suscite la mise en œuvre de changements majeurs, cet article présente les moyens et les contraintes qui permettront de relever les défis de l'après-confinement. Il fait un examen sommaire des éléments de la situation actuelle qui peuvent être sources d'apprentissage. Enfin, il propose un certain nombre d'apprentissages, de principes et de pistes d'action permettant d'ajuster le loisir public en 2021.

LES DÉFIS À VENIR DU LOISIR PUBLIC

Le loisir public tel qu'il se déployait et était souvent perçu avant la crise ne risque-t-il pas d'être grandement mis à mal quand viendra le temps de rembourser les dépenses faramineuses engagées par les gouvernements de tous ordres pour lutter contre la pandémie? Et ne sera-t-il pas à nouveau dans la ligne de mire pour éviter les possibles résurgences du virus? Rappelons que les municipalités ne peuvent pas faire

de déficit d'opération et fonctionnent à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire limitée grandement par les revenus des taxes foncières; c'est une enveloppe « confinée » en quelque sorte. Il faudra dès lors faire des choix parmi les services municipaux et répondre aux demandes que la société postconfinement jugera prioritaires. Les programmes fédéraux et provinciaux peuvent atténuer quelque peu la difficulté de cet exercice, mais ils ne devraient pas l'occulter.

Le loisir sera-t-il jugé comme un service essentiel ou comme un poste de dépenses facilement compressible ainsi qu'on a pu le constater durant le confinement? Tous les services d'avant la COVID-19 seront-ils remis en route ou en doute?

Par ailleurs, la crise a permis de mettre en évidence que la santé, c'est tout aussi bien la qualité de vie. Après quelques semaines de confinement, on a entendu des voix réclamer qu'on porte attention aux autres aspects de la santé. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la santé est « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Rappelons aussi que l'épidémiologie est une « discipline scientifique qui étudie les ennuis de santé dans les populations humaines, leur fréquence, leur distribution dans le temps et dans l'espace, ainsi que les *facteurs influant sur la santé*¹ ». Dans cette perspective, le loisir et les actions municipales sont considérés comme des facteurs de santé.

Les sciences du loisir doivent-elles s'inviter dans la sphère de l'épidémiologie et les professionnels se mettre à l'examen des effets épidémiologiques sur la qualité de vie individuelle et collective? Comment éviter que la défense du loisir public se heurte encore à la vision répandue qu'il s'agit d'un luxe, d'un divertissement, bref, de quelque chose de moins sérieux que la salubrité, la sécurité, l'activité économique et le transport (rues, transport en commun), autant de facteurs incontournables pour la reprise économique?

La crise a-t-elle pu démontrer que le loisir public, au niveau municipal,

pouvait exercer un rôle social, sanitaire et économique qui pourrait lui conférer le statut de service essentiel? Ce statut permettra-t-il d'influencer les lobbies politiques et les choix des critères qui détermineront les priorités de réactivation des espaces et des programmes?

Pour répondre à ces questions, il faut connaître et documenter ce que nous enseigne la période de fermeture ou de ralentissement des services de loisir et le confinement de la population. Non seulement la crise peut-elle générer des arguments plus solides pour positionner le loisir public, elle peut aussi porter des enseignements sur la façon de définir et de mettre en œuvre les services de loisir public.

Durant le grand confinement, la population a eu largement recours aux nouvelles technologies de communication pour se réunir, se divertir et apprendre. Sachant que nos services et nos programmes poursuivent souvent ces mêmes objectifs, quels liens et quelle complémentarité devons-nous envisager entre le e-loisir et le loisir que nous offrons quand la distanciation physique n'était pas requise et que les rapprochements étaient une valeur?

Le principal défi qui s'impose aux directions de loisir et aux professionnels est de renouveler et d'actualiser la promotion et le positionnement du loisir comme service public essentiel.

Au-delà de ce défi social et politique, il y a celui, plus terrain, de voir comment les programmes et l'utilisation des infrastructures pourront tirer profit des leçons de la crise actuelle.

L'après-crise pose trois catégories de défis :

- Le positionnement stratégique du loisir public parmi les services publics
- La raison d'être et le déploiement des services aux quatre niveaux que sont la proximité, la communauté, la desserte et l'envergure panmunicipale ou intermunicipale
- La mise à jour des façons de faire sur le terrain

« Le principal défi qui s'impose aux directions de loisir et aux professionnels est de renouveler et d'actualiser la promotion et le positionnement du loisir comme service public essentiel. »

¹ Voir <https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89pid%C3%A9miologie>, consulté le 18 avril 2020.

L'URGENCE DE TIRER DES LEÇONS SUR LES PLANS PROFESSIONNEL ET POLITIQUE

Il nous faut savoir tirer des leçons sur le plan professionnel pour induire des changements dans un univers politique et social postvirus qui sera sans doute encore fragile au virus et où les forces du statu quo s'exerceront. Qui plus est, le virage doit s'amorcer au plus vite, avant que la routine ou le statu quo sécurisant ne reprenne le dessus et que les informations utiles ne s'évanouissent dans l'allégresse du retour à la vie normale. Il faut aussi agir malgré l'impératif des horaires à remodeler et les urgences du personnel encore en place dans nos services. Ce n'est pas un luxe de mettre déjà au travail des groupes chargés de préparer l'après-crise tout en tirant les leçons qui s'imposent pour esquisser les changements utiles.

En milieu municipal, on conviendra que le contexte est politique, au sens noble du terme, et que l'expertise ou les connaissances rationnelles et scientifiques doivent trouver leurs places respectives et complémentaires. Le défi : trouver un point d'équilibre. Tout au long de la crise, on a vu le premier ministre Legault et le directeur de la santé publique Arruda avancer sur un fil de fer où il fallait maintenir l'équilibre entre la science qui apprend en temps réel sur le virus et le politique qui doit orchestrer les autres dimensions humaines, économiques et institutionnelles du Québec.

Cet équilibre tient à la capacité des professionnels de jouer leur rôle en documentant objectivement les faits et les enjeux, et en les présentant en tenant compte du contexte dans lequel évoluent les destinataires politiques. Par exemple, en période de déconfinement, on devra situer les dossiers du loisir dans le contexte financier de l'heure et des priorités politiques tout en affirmant la contribution du loisir à la santé publique et à la relance économique.

DES RÈGLES POUR TIRER DES LEÇONS

Méthodologiquement parlant, « l'apprentissage expérimental est décrit

comme une adaptation rationnelle basée sur un cycle d'apprentissage simple et complet à partir d'une expérience sans ambiguïté² ». Qu'est-ce à dire?

Apprendre des événements sur le plan professionnel consiste à s'appuyer sur des données probantes et généralisables plus que sur la rumeur et des cas uniques ou mal documentés. C'est, par exemple, mesurer financièrement les impacts de la fermeture des services de loisir. C'est savoir ce que représente la perte de revenus pour la municipalité et pour ses partenaires OSBL et élaborer plusieurs scénarios qui seront soumis aux décideurs. Socialement, c'est jauger les carences et les besoins dans la population en l'absence des cours, des aréna, des camps de jour ou d'une saison de soccer. C'est exercer une veille des besoins actuels en confinement et des besoins prioritaires lors de la fin du confinement et identifier ce que la période de confinement a permis d'apprendre sur les pratiques de loisir de la population qui pourrait influencer la pertinence des services de loisir. C'est porter un regard autant sur le processus que sur les services, en somme garder la visière levée pour avoir une vision englobante.

QUELQUES LEÇONS ET PISTES À EXPLORER

Qu'est-ce que la crise a mis en lumière par rapport au système de production de services et aux services eux-mêmes? Voyons quelques exemples qui concernent les aspects financiers et budgétaires, la chaîne ou le partenariat de production et de livraison de services, et le personnel. D'autres exemples s'appliquent au statut de certains de ces services et à la façon de les offrir, dont les camps de jour.

Tout au cours la crise, l'AQLM a réalisé, souvent en collaboration avec le Laboratoire en loisir et vie communautaire de l'UQTR et l'auteur du présent article, une série de coups de sonde et d'analyse des faits et gestes en loisir municipal public et de leurs impacts. Les informations qui en ressortent peuvent servir de bougie d'allumage pour l'apprentissage des leçons de la crise de façon à mieux positionner le loisir public et ses pratiques.

« Ce n'est pas un luxe de mettre déjà au travail des groupes chargés de préparer l'après-crise tout en tirant les leçons qui s'imposent pour esquisser les changements utiles. »

² Johan Olson, Guy Peters (1996), « Lessons from Experience, Experimental Learning » in *Administrative Reforms in Eight Democracies*, Scandinavian University Press, Oslo, p. 5.

Impacts sur le budget municipal

À très court terme, la municipalité y gagne budgétairement à réduire ses services en loisir. À moyen terme, cette réduction met en péril la contribution des bénévoles et des OSBL que la municipalité n'aura jamais les moyens de remplacer.

Quand il y a fermeture des services en loisir public, on s'est rendu compte que les liquidités étaient peu affectées; bien au contraire, elles augmentaient. Par exemple, il a été établi que dans le scénario d'une fermeture de mars à septembre, les pertes de revenus sont de l'ordre de 90 %, tandis que les dépenses peuvent être réduites de 50 %. En tenant compte de la proportion des revenus (10 %) sur les dépenses dans les rapports financiers (MAMH, 2018) et des résultats de sondage auprès de municipalités, on a découvert que sur un budget étalon de 1000 \$, 850 \$ vont en diminution des dépenses et 150 \$ en perte de revenus.

Impacts sur le partenariat

Si la perte de revenus issus des services de loisir a peu d'impact sur les finances municipales à court terme, l'impact sur la mobilisation des bénévoles et sur le partenariat avec les OSBL risque de provoquer une hausse fatale des coûts imputés à la municipalité puisque ces partenaires contribuent à hauteur de plus de 50 % de la valeur des services reçus par la population.

Dès lors, une coupure qui n'a pas pour contrepartie des mesures destinées à assurer la viabilité du bénévolat et des partenaires peut être dramatique. C'est comme si les gouvernements fédéral et provinciaux n'avaient pas ouvert leur bourse pour soutenir les entreprises et les travailleurs victimes de la crise sur le plan économique.

Dans cette veine, la pandémie invite à faire une distinction entre les contrats ou les mandats de production de services et les subventions au développement organisationnel des partenaires. Les OSBL n'ont souvent pas les reins assez solides pour résister à l'absence de fonds municipaux. Dans plusieurs pays, municipalités et OSBL travaillent ensemble à des stratégies de revenus ou de dons.

Impacts sur le personnel

Le confinement a révélé que le personnel en loisir peut facilement et avec expertise conduire des opérations auprès de groupes défavorisés en aide alimentaire, soutien à l'itinérance, aide au logement et plusieurs autres services sociaux. Faudra-t-il instituer cette compétence et investir dans son développement?

On a constaté aussi la fragilité du personnel saisonnier alors que, depuis quelques années, le recrutement de ces employés pouvait faire problème.

Impacts sur les services eux-mêmes

Au cours du confinement, et surtout quand on a commencé à entrevoir le déconfinement, quelques services en loisir public sont apparus incontournables. Au premier chef, les camps de jour se sont inscrits comme un service prioritaire et essentiel puisqu'ils offrent *le seul service de garde public et accessible aux parents en saison estivale*. On a même constaté que la reprise économique en été ne pouvait avoir lieu sans ce service qui permet aux parents de retourner au travail. L'occasion est belle de rappeler ou de souligner que les camps de jour sont les seuls services de garde ignorés par le gouvernement du Québec, qui soutient pourtant les CPE et les services de garde en milieu scolaire.

De plus, le confinement et la fermeture des lieux de rassemblement et de

« L'occasion est belle de rappeler ou de souligner que les camps de jour sont les seuls services de garde ignorés par le gouvernement du Québec, qui soutient pourtant les CPE et les services de garde en milieu scolaire. »



La solution d'animation pour vos événements municipaux!

FÊTE FAMILIALE

CARNAVAL D'HIVER

MÉGA-ACTIVITÉS

mega-animation.com - 514-977-0977 - info@mega-animation.com  @megaanimation

« La pandémie et ses impacts ont fourni des preuves que le loisir public n'est pas un champ marginal. »

socialisation comme les parcs et les sentiers ont mis en lumière l'importance des liens sociaux et l'ampleur de la contribution du loisir public à cette dimension essentielle de la santé. On doit retenir que le loisir produit des liens autant que des activités et des infrastructures, et que les services de proximité ou de voisinage prolongent le loisir chez soi ou le cocooning.

L'annulation des événements a par ailleurs démontré le rôle moteur des services de loisir public dans le développement touristique et économique. Faudra-t-il plus que des politiques d'encadrement des événements? Faudra-t-il des stratégies de développement socioéconomiques? Quel rôle joueront les services de loisir municipaux?

uniquement, mais un acteur à part entière du développement économique, sanitaire et social du Québec et de ses collectivités. Il n'est pas qu'un organisateur d'activités et un contrôleur ou un encadreur des multiples groupes. Il veille à la qualité et à la santé de la population. Pour vivre au diapason de celle-ci, il doit aussi s'arrimer aux méthodes actuelles de communications sociales largement expérimentées durant le confinement.

LE NOUVEAU LOISIR PUBLIC ÉPIDÉMIOLOGISTE DE LA QUALITÉ DE VIE

La pandémie et ses impacts ont fourni des preuves que le loisir public n'est pas un champ marginal, source de dépenses

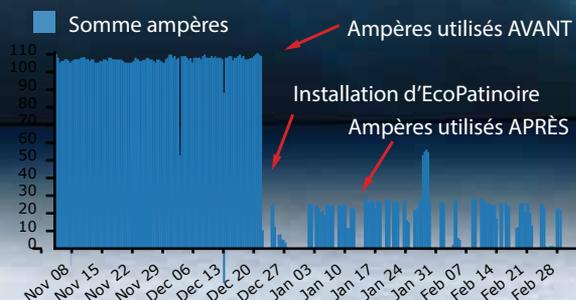


UNE IDÉE SIMPLE LE RESURFAÇAGE À L'EAU FROIDE

AVANTAGE : UNE MEILLEURE GLACE

- Plus durable
- Plus dure
- Plus rapide
- Plus claire

IMPACT : MOINS D'ÉNERGIE CONSOMMÉE – MOINS D'ÉMISSIONS



POUR EN SAVOIR PLUS, ALLER À
WWW.ECOPATINOIRE.COM
Tél. : 514-984-8749



COCOONING

ET VIE SOCIALE POSTCONFINEMENT

PAR MARIO CHAMBERLAND

« Nous serons désormais à la recherche de lieux et d'occasions sécuritaires, surtout dans des contextes dont nous avons le plein contrôle, comme le loisir et les vacances. »

C'est en 1987 que Faith Popcorn, consultante en marketing et prévisionniste, inventa le concept de cocooning pour décrire un phénomène qu'elle anticipait pour la décennie à venir. Elle le décrivait comme « l'attitude de se trouver si bien chez soi qu'on n'est guère poussé à en sortir, sauf pour les nécessités vitales ». C'est un genre de confinement comme celui que l'on connaît maintenant, mais volontaire, celui-là ! Le cocooning prendra une allure différente après le confinement, mais l'essence de ce concept affectera considérablement nos pratiques de loisir.

Au fait, le concept de cocooning fut décrit par plusieurs analystes durant la décennie 1990. William A. Sherden a démolit les affirmations de Popcorn dans son livre *The Big Business of Buying and Selling Predictions*. Il avance que, de 1989 à 1994, « la fréquentation des lieux de restauration a augmenté de 25 %, tandis que celle des parcs, des centres de loisir et des musées progressait de 61 %, le nombre de voyages, de 21 %, la participation à des clubs de sport, de 22 % et l'achat de billets de cinéma, de 21 % ». Il accusait Faith Popcorn de « vendre des sornettes à une élite naïve », en réaction à la revue *Forbes* qui l'avait qualifiée de « Nostradamus du marketing ». Son changement de nom, de Plotkin à Popcorn, pour se donner une image dynamique avait aussi suscité des railleries.

Même si la théorie de Popcorn a éclaté (sans blague), le concept qu'elle a lancé s'avérera plus juste trente ans plus tard, mais dans un contexte totalement différent. On peut en effet réhabiliter le cocooning en prenant en compte les notions de temps et d'espace, ce qui donne un cocooning à *géométrie variable*.

Un architecte néerlandais, Aldo van Eyck, affirmait : « L'espace occupé par l'homme est le lieu. Le temps occupé par l'homme est l'occasion. Le temps et l'espace n'ont pas d'importance, seuls le lieu et l'occasion comptent. » Nous serons désormais à la recherche de lieux et d'occasions sécuritaires, surtout dans des contextes dont nous avons le plein contrôle, comme le loisir et les vacances.

Le restaurant ne disparaîtra pas, mais ce lieu ne sera pas privilégié un bon moment pour les bouffes à caractère social. Cocktails, soupers ou tout simplement les activités de socialisation pourront se faire cette fois non pas de façon virtuelle, mais en personne... dans un environnement contrôlé. Il y a d'ailleurs, depuis quelques années, un mouvement appelé « *outdooring* » qui consiste à recréer le confort de la cuisine et du salon à l'extérieur. « L'art de vivre à l'extérieur », affirment les aménagistes de jardins. Des meubles de style, des comptoirs de cuisine sophistiqués incluant même des celliers... Un confort qui renforcera cette forme de cocooning.



Les repas conviviaux éviteront peut-être à certains de photographier leur assiette pour la diffuser à leurs amis, étant donné qu'ils seront présents.

Quant aux activités familiales, l'espace externe contigu à la maison sera davantage sollicité. Au cours des derniers mois, les ventes de piscines au Québec ont atteint des sommets.

SORTIES TOUT EN RETENUE

Bien entendu, les gens renoueront avec certaines activités qui leur étaient coutumières, mais avec une certaine retenue. La psychose qui a prévalu pendant toutes ces semaines aura engendré une certaine crainte de l'inconnu, et particulièrement des personnes qu'ils ne connaissent pas et des lieux dont ils n'ont pas la certitude qu'ils sont hors de tout danger. Ils voudront toutefois renouer avec l'ingrédient qui leur avait vraiment manqué durant le confinement, la socialisation. Ils souhaiteront

reproduire en personne l'une des habitudes qui sous forme virtuelle leur faisait du bien lors de cette longue période d'isolement.

Nous ne serons pas reclus à perpétuité et nous effectuerons des sorties, mais dans un environnement contrôlé et dans des conditions contrôlables. Le principe de proximité deviendra aussi un facteur déterminant dans la programmation de loisir, qu'elle soit de courte ou de longue durée. C'est cette proximité qui m'incite à utiliser l'expression « à géométrie variable ».

Ainsi les voyages en avion auront refroidi les gens qui ont assisté directement ou indirectement, par l'entremise des nouvelles, à ce rapatriement complexe de plusieurs Québécois en vacances à l'étranger. D'autant plus qu'une grande partie de ces voyageurs se concentrait dans la catégorie des baby-boomers, alors que la notion de sécurité prend de l'importance avec l'âge.

BONHEUR ET SÉCURITÉ CHEZ SOI

Les rencontres de petits groupes d'amis à la maison deviendront des activités privilégiées. La période de confinement aura été une occasion pour plusieurs de s'adonner à la cuisine et de développer des aptitudes, des intérêts et une certaine satisfaction à s'alimenter par soi-même. Nombreux sont ceux qui ont vécu des expériences culinaires inédites. Rappelez-vous le pain de Ricardo : un tel engouement a généré une pénurie de farine; un des gros producteurs de farine a signalé que la demande avait plus que doublé et qu'elle reste constante.

Un autre facteur viendra freiner l'élan vers l'exotisme, soit la sensibilisation aux GES. Le sentiment que l'on appelle en suédois *Flygskam* et qui se définit par la « culpabilité de prendre l'avion » se propage actuellement, particulièrement en Europe, mais il aura des échos au Québec, où une bonne partie de la population est sensible à la protection de l'environnement. Certes, le goût de voir de nouveaux paysages demeurera, mais la fiabilité du lieu et l'impact écologique du moyen de transport seront deux facteurs déterminants dans nos choix de destination. La reconquête du Québec et de ses régions figurera davantage dans nos options de vacances annuelles, comme ce fut le cas dans les années 60.

LE VIRTUEL DEVIENT RÉALITÉ

Dans un autre ordre d'idées, ce confinement aura permis à des millions de Québécois d'utiliser davantage les moyens de communication (vidéoconférence ou vidéosocialisation) ainsi que des plateformes et des outils qui permettent de s'actualiser. Des parents ont aussi compris que ces outils pouvaient devenir des alliés, à la condition de superviser et de diriger leurs enfants vers des plateformes moins insignifiantes que celles vers lesquelles le marché tend à les orienter.

On découvrira des moyens d'explorer de nouveaux horizons dans le confort du foyer, au contraire de ces téméraires avides d'aller partout pour exposer leurs exploits à la face du monde sur Facebook ou Instagram, histoire d'alimenter le culte du moi et du m'as-tu-vu. Rappelons cette image au sommet du mont Everest où une longue file

de grimpeurs attendent leur tour pour aller prendre une photo ultime d'eux-mêmes à diffuser à la planète entière avec le message : « J'y suis allé moi aussi ». L'encombrement, voire l'embouteillage dans ce lieu lointain a fait des morts. Ces « aventuriers de masse » n'ont toutefois pas photographié ces milliers de tonnes de déchets laissés sur place par leurs prédécesseurs. La nature ne serait-elle qu'un équipement pour démontrer notre capacité de la dominer? Un peu comme le disait Yvon Deschamps : « J'veux pas l'savouère, j'veux l'vouère! » Et l'on pourrait dans certains cas ajouter : « ... et m'faire vouère! »

La crise de pandémie nous rendra-t-elle un peu plus humbles? Les nouvelles technologies nous informent comme jamais et nous permettent d'aller partout sans honte, d'explorer tout l'univers dans le confort de notre foyer.

LA SURVIE ET LE PLAISIR

Le réflexe de survie prime la recherche du plaisir. Maslow l'a bien démontré dans sa pyramide des besoins. La période qui a suivi certains attentats terroristes a bien illustré cette tendance à demeurer en lieu sûr et à limiter ses déplacements face à une menace. Nous avons assisté comme spectateurs à ces tueries alors que présentement nous sommes les acteurs de la crise. Cette fois, nous combattons un ennemi invisible et imprévisible.

Le docteur François Balloux, qui a passé une partie de sa vie professionnelle à documenter le phénomène des pathogènes, a dit : « J'ai consacré un temps considérable aux façons d'amortir cette pandémie, de la gérer en analysant les données disponibles. Et je n'ai pas pu identifier la meilleure façon de faire cela. Encore pire, je pense qu'il n'y a pas de solution acceptable aux problèmes qui sont devant nous. »

La peur est l'un des sentiments les plus puissants pour dicter des comportements individuels et collectifs qui peuvent aller dans tous les sens. Les dirigeants autoritaires l'ont bien compris et en profitent de façon magistrale. Hitler a mobilisé toute une nation en alimentant le spectre de la peur.

Plusieurs adopteront la maxime populaire « Dans le doute, abstiens-toi » au moment où viendra le temps d'élaborer leur programme de loisirs au quotidien ou de vacances.

QUI SAIT?

Dans deux ou trois ans, remettra-t-on en cause mon interprétation des impacts de cette crise sur les habitudes de loisir? Peut-être, et tant mieux si c'est le cas. Je ne prétends pas être le Nostradamus du loisir. Je suis un simple observateur des événements et j'ai de bonnes connaissances empiriques du loisir

public qui se sont accumulées depuis bientôt quatre décennies.

Dernière question : comment le loisir public adaptera-t-il son offre à la nouvelle mouvance des pratiques de loisir?

Récréologue formé à l'Université du Québec à Trois-Rivières, Mario Chamberland est maintenant retraité, après une carrière de 38 ans à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Montérégie. Consultant et conférencier, il demeure à l'affût des tendances en loisir, notamment le plein air de proximité.



CATSPORTS
DISTRIBUTION • SPORTS • RECREATION
Distributeur de matériel sportif et récréatif

Excellent rapport qualité-prix

Plus de 4 000 produits

Service personnalisé

catsports.com |    @catsports



RÉUSSIR SON TÉLÉTRAVAIL MODE D'EMPLOI

Photo : Shutterstock.com

PAR YVAN LÉPINE

« Il y a encore beaucoup de préjugés sur le télétravail... »

Apprendre à télétravailler, ce terme devenu à la mode en ces temps de pandémie et admis par l'Office québécois de la langue française, n'était probablement pas dans vos résolutions de début d'année. Pourtant, combien ont dû s'y résigner? Et si cet apprentissage était une occasion d'accroître votre efficacité tout en améliorant votre qualité de vie?

Le travail à la maison n'a plus de secret pour Nathalie Bureau, formatrice et conférencière en organisation, spécialiste en gestion du temps. Alors que la pandémie de COVID-19 amenait plusieurs des membres de son réseau à travailler à domicile, l'Alliance québécoise du loisir public (AQLP) a fait appel aux services de Mme Bureau pour offrir un [webinaire](#) sur le télétravail. Titulaire d'un baccalauréat en enseignement (elle a travaillé comme professeur d'anglais à différents niveaux, du préscolaire à l'éducation des adultes), elle a démarré sa propre entreprise il y a 13 ans, ce qui l'a amenée à parfaire ses compétences en télétravail.

« Il y a encore beaucoup de préjugés sur le télétravail, lance-t-elle d'emblée. Certains employeurs, par exemple, craignent que la conciliation travail – vie personnelle amène une baisse de productivité parmi leur personnel. » Selon elle, il faut cesser de vouloir gérer le temps des autres et se consacrer plutôt à l'atteinte des résultats.

Et si au contraire le télétravail nous rendait plus efficaces? Mme Bureau, qui est également vice-présidente d'une association regroupant 600 membres passionnés par l'organisation (les [Organisateurs professionnels au Canada ou OPC](#)), s'est même fait dire par une participante à l'une de ses formations : « Mon Dieu, mon patron va se rendre compte que je suis pas mal plus productive maintenant que lorsque je travaillais au bureau! »

UN PEU D'ORGANISATION

Si travailler chez soi amène des économies de temps et d'argent (fini les embouteillages!), les écueils peuvent être nombreux, comme les diverses distractions : la brassée de linge que l'on pourrait lancer dès maintenant, la vaisselle du déjeuner qui attend sur le comptoir, les enfants qui ont besoin d'un peu d'attention, quand ce ne sont pas Pitou et Minou qui veulent nous rappeler leur existence.

Règle numéro un : aménager un espace réservé au travail. Idéalement, Mme Bureau recommande de choisir une pièce avec fenêtre. « Si on n'a d'autre choix que de se contenter d'une vue sur l'immeuble voisin, au moins la fenêtre laissera entrer la lumière naturelle », indique-t-elle. Elle suggère même de s'habiller avec une tenue professionnelle, souliers compris, et de profiter des quelques minutes de

déplacement vers son espace de travail pour se dire que l'on s'en va au bureau...

Un espace fermé permet de mieux contrôler la température. À défaut, par exemple si on doit s'installer au sous-sol pour quelques jours, on peut conserver une couverture à proximité et s'en couvrir pour obtenir la température corporelle souhaitée, bien différente d'une personne à l'autre.

Le son ambiant peut aussi être ajusté aux besoins de chacun. Certains auront besoin de calme pour travailler efficacement. Un enregistrement reproduisant le son d'un feu de bois qui crépite leur conviendra. D'autres ont besoin de plus d'énergie autour d'eux et se tourneront plutôt vers le bruit ambiant d'un café urbain. On peut trouver ces ambiances sonores en cherchant un peu dans Internet, notamment dans YouTube.

Les diverses sonneries, tout comme les fenêtres de notification apparaissant au bas des écrans d'ordinateur peuvent également constituer des sources de distraction. Mme Bureau suggère de les mettre hors d'état de nuire. « Parce qu'on travaille à la maison, nos interlocuteurs peuvent penser qu'on est obligés de travailler 24/7 et de répondre aux diverses demandes sur-le-champ, souligne-t-elle. Tout le monde peut survivre une demi-journée dans l'attente d'une réponse. Il faut prendre le contrôle de nos courriels, et non l'inverse. Nos collègues, nos clients, nos fournisseurs vont s'habituer à notre façon de gérer nos courriels et nos appels téléphoniques. Si on y répond sur-le-champ, ça va devenir la norme et on va s'attendre à ce que ça demeure ainsi. »

La clé, c'est d'en parler ouvertement avec ses interlocuteurs habituels. Établissez des règles. Par exemple, quels modes de communication doit-on privilégier en fonction des différents niveaux d'urgence? Quel est le délai de réponse acceptable lorsqu'un courriel est transmis accompagné d'un point d'exclamation rouge? Il faut en discuter et rediscuter de ces règles en famille ou en équipe de travail. « Pour chaque heure investie à s'organiser, on en gagne au moins dix



Nathalie Bureau, formatrice et conférencière en organisation

en retour », estime l'experte en gestion du temps. Un incontournable : prévenez les autres membres de la maisonnée lorsque vous devrez participer à une vidéoconférence. Vous ne souhaitez sûrement pas que votre ado soit vu se promenant en petite tenue en arrière-plan de votre image à l'écran!

La téléphonie IP permet notamment de diriger ses appels vers une ou un téléphoniste, qui les filtrera. Un répondeur avec un message mis à jour régulièrement peut aussi faire l'affaire. Il est également conseillé de bloquer l'affichage de son numéro de téléphone personnel si on désire le conserver privé. La fonction *67 peut servir à cette fin.

Éviter d'être dérangé par les autres membres de la maisonnée est aussi important. Des messages (ou des pictogrammes ou de simples codes de couleur) fixés sur la porte de votre bureau pourront empêcher vos proches de vous interrompre pendant votre travail. Et pourquoi ne pas laisser près de cette porte de quoi faire patienter votre progéniture, comme des bandes dessinées ou des livres à colorier?

Autre aspect essentiel d'un bon aménagement de bureau : l'ergonomie de l'espace de travail. « Il ne faut surtout pas lésiner sur cet aspect, précise la formatrice. Sinon, vous allez vous retrouver avec des douleurs ou développer des maladies professionnelles. Durant la

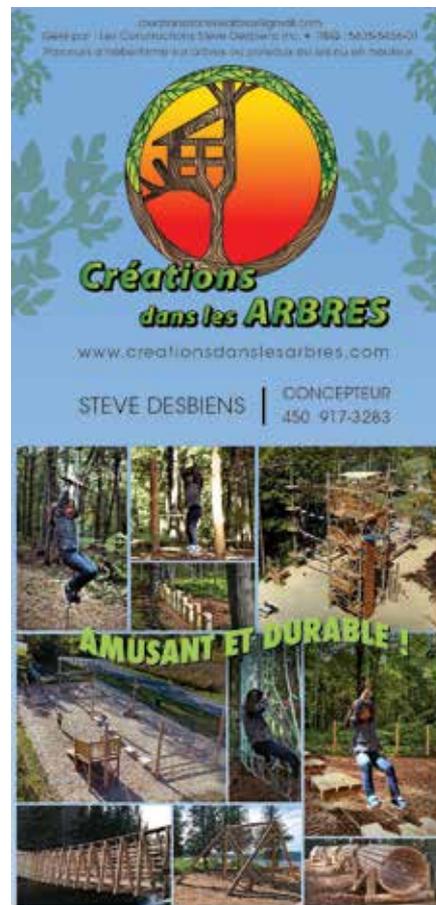




Photo : Shutterstock.com

pandémie, certains ont même demandé la permission à leur employeur de récupérer leur chaise de travail au bureau pour être assis adéquatement durant leurs périodes de travail à la maison! »

Vous ne savez pas comment adapter votre espace de travail de façon ergonomique? Mme Bureau recommande le site du [Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail \(CCHST\)](#), qui regorge d'information sur l'ergonomie. Par ailleurs, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a produit une [fiche PDF à télécharger diffusant des conseils ergonomiques pour le travail à l'ordinateur](#). L'acquisition d'un casque d'écoute avec micro constitue aussi un achat conseillé pour pouvoir se libérer les mains et éviter de se tordre le cou quand on écrit pendant une conversation téléphonique.

Et si jamais la pandémie vous force à vous isoler et à vous contenter d'une table de cuisine comme espace de travail? Avec un peu d'imagination, il est possible de réduire les inconforts et les pertes de temps. Des exemples? En plaçant sur une planche rigide tout ce dont on a besoin pour travailler, il est possible de tout déplacer en quelques minutes au début et à la fin de chaque séance de travail.

Vous pouvez également ajouter quelques éléments de réconfort et de personnalisation de votre environnement, comme des plantes ou des photos. Au bout d'un certain temps, il est aussi loisible de modifier complètement son aménagement pour le redynamiser et ainsi renforcer sa créativité. Plus facile à faire à la maison que si on était au bureau!

PLANIFIER SES JOURNÉES

La spécialiste en gestion du temps insiste sur la planification des journées de travail, la considérant même comme un facteur essentiel de la réussite du travail à la maison. « Là où on échoue, c'est lorsque notre aptitude à planifier est déficiente, affirme-t-elle. Si on ne planifie pas nos journées, c'est tellement facile de faire tout ce que l'on a à faire sauf l'essentiel. »

Pour y arriver, elle propose de prendre de 10 à 15 minutes en fin de journée pour planifier celle du lendemain. Pour

se mettre à l'abri des urgences qui pourraient inévitablement nous amener à faire une croix sur cette tâche, pourtant à « haute valeur ajoutée », elle suggère de la commencer environ une heure avant de terminer sa journée de travail, par exemple à 16 h si on prévoit terminer à 17 h. Avantage indéniable d'une planification en fin de journée : se libérer l'esprit jusqu'au lendemain et profiter ainsi pleinement de sa soirée.

Autre conseil pour se libérer l'esprit : commencer sa journée par sa priorité numéro 1 de la journée. Ce peut être une tâche importante à accomplir ou celle qui nous répugne le plus et que l'on a sans cesse repoussée. « Avalez un crapaud vivant dès le matin et rien ne vous arrivera de pire le reste de la journée », disait Mark Twain...

Une fois cette priorité incontournable placée dans votre horaire, la formatrice suggère d'en ajouter trois de moyenne importance et cinq autres d'un niveau moindre, pour une formule « 1-3-5 », qui peut tout aussi bien être « 1-2-3 ». À adapter selon les fonctions de chacun.

Autre recommandation : travailler 50 minutes intensivement, puis s'accorder 10 minutes de pause, pour des cycles chronométrés d'une heure. Mme Bureau précise que cette méthode s'inspire de celle baptisée *Pomodoro* (ou « petite tomate », évoquant les chronomètres mécaniques utilisés en cuisine dans les années 80). Une bonne façon de ne pas oublier de s'accorder des pauses ou même de ne pas sauter carrément le dîner. Sinon... mal de tête assuré!

On peut profiter de ces périodes de pause pour jeter un coup d'œil aux courriels et autres messages reçus durant la période de travail, mais surtout pour bouger un peu, car on passe plus de temps assis devant son écran en télétravail que lorsque l'on est au bureau avec ses collègues, rappelle la spécialiste. « C'est différent de la vie au bureau, qui est rythmée par les interactions avec les autres membres de notre équipe, comme les collègues qui se lèvent pour prendre un café ou aller dîner, mentionne-t-elle. Il faut créer cette discipline qui nous amène à nous éloigner de notre écran par moments. »

Et si on veut profiter un peu des avantages de concilier le travail et la vie personnelle, il est toujours possible de lancer une brassée de lavage en début de journée et de profiter des pauses pour en commencer une nouvelle et ainsi dégager du temps de qualité en soirée ou durant la fin de semaine.

DES PLATEFORMES POUR ÉCHANGER

Le confinement lié à la pandémie de COVID-19 aura mis à l'avant-scène diverses plateformes permettant des échanges vidéo et le partage de contenus. Qui n'a pas entendu parler de Zoom, de Microsoft Teams, d'Adobe Connect ou même de Via (développé par une entreprise québécoise)? À moins que la plateforme ne soit déterminée par votre employeur ou par un groupe dont vous faites partie, Mme Bureau conseille d'en essayer quelques-unes avant de prendre une décision. Certaines sont plus stables que d'autres ou limitent le nombre de participants admis en fonction des différentes versions offertes.

En règle générale, chacun de ces outils propose les mêmes options de base, soit la prise en charge de la caméra et du microphone, la main levée pour poser une question, la boîte de conversation et le partage d'écran. Mais certains offrent des avantages supplémentaires ou sont plus conviviaux. À vérifier.

Par ailleurs, certains participants à des vidéoconférences ont eu la désagréable surprise de voir des intrus ou des « pirates » se glisser sournoisement dans leurs échanges. Pensez à vous renseigner sur les niveaux de sécurité offerts par chaque plateforme et à régler ses paramètres en conséquence.

Si vous devez animer une rencontre ou même un webinaire, certaines règles de base sont fortement suggérées, comme demander à chaque participant de fermer leur microphone lorsqu'ils n'ont pas besoin de s'exprimer verbalement, ce qui évite d'entendre sans arrêt le collègue qui sirote son café ou celle qui joue avec son crayon... Aussi, lorsqu'elle prévoit recevoir un grand nombre de messages à surveiller et à traiter dans la boîte de

conversation de la vidéoconférence, la formatrice préconise d'offrir à une autre personne de s'en occuper pour elle, lui demandant d'y répondre selon ses connaissances et de lui soumettre celles auxquelles elle est incapable de donner suite. Une bonne façon de conserver l'interactivité souhaitée tout en maintenant l'animateur dans son rôle premier!

Le travail collaboratif a connu un bon essor durant la période de confinement par l'utilisation d'outils infonuagiques comme Google Drive ou Dropbox. Il importe, selon Mme Bureau, de s'assurer que l'on travaille et sauvegarde son travail en temps réel lorsqu'on partage un même document avec un collègue. Il est plutôt frustrant de devoir tout recommencer son travail si seule la version du collègue a été sauvegardée.

Pensez enfin à revoir en équipe les processus de travail pour qu'ils soient vraiment en mode électronique. Cela vous permettra de devenir plus efficace tout en devenant plus économe en consommation de papier. Une bonne habitude à conserver par la suite!

PENSER À L'ÉMOTIONNEL

Prévoyez des occasions pour maintenir la qualité de la vie sociale au travail. Pourquoi ne pas finir un peu plus tôt pour un « cinq à sept virtuel » ou même une activité thématique? Soyez imaginatif... « On a encore plus besoin d'une petite tape dans le dos lorsqu'on travaille à distance, pense la formatrice. Celle qui venait des collègues au quotidien se fait plus rare. Il ne faut pas hésiter à beurrer plus épais, à grand renfort d'émoticônes, s'il le faut. »

D'autres conseils sur le télétravail peuvent être consultés dans le site web NathalieBureau.com.



GVL GESTION VINCENT & LIMOGES inc.
Gestionnaires en loisirs et équipements
Une division de GVL inc.
Déjà 20 ans!

- Gestion de camps de jour
- Organisation d'événements
- Location de jeux gonflables

www.gvl-inc.com
1 877 678-6290



LA COMMUNICATION ET SES TECHNOLOGIES ALLIÉES DU LOISIR MUNICIPAL

Photo : Shutterstock.com

PAR ANDRÉ THIBAUT, Ph. D.,
PROFESSEUR ÉMÉRITE, UQTR

« Au cours de la période de confinement, la recette de pain de Ricardo a causé une pénurie de farine dans les épiceries. »



Photo : Shutterstock.com

LE LOISIR COMMUNAUTAIRE EST SUR LA TOILE

Au cours de la période de confinement, la recette de pain de Ricardo a causé une pénurie de farine dans les épiceries. Les exercices d'étirement de Nadège, la miss météo de TVA, ont attiré des milliers de confinés et les conseils des jardiniers sur YouTube ont fait recette à l'approche de l'été. On a organisé des 5 à 7, présenté des concerts. Les enseignants ont donné des cours et organisé des Zoom avec leur classe. Des grands-parents ont raconté des histoires ou enseigné le tricot à leurs petits-enfants. Des résidents de CHSLD ont reçu des tablettes pour parler à leurs familles avec l'assistance de préposés, pourtant « dans le jus ».

On a communiqué, joué et appris de façon bien plus réelle que virtuelle au cours des derniers mois en utilisant les technologies de la communication. En somme, les loisirs ont voyagé dans le réseau électronique, ils ont exploré plusieurs lieux et inventé des activités qu'aucune fédération n'a encadrées ou réglementées.

Cette domestication et cette appropriation des technologies de la

communication ont révélé toute leur capacité à soutenir le loisir individuel autant que social. Il semble bien que les services municipaux ne puissent plus, dorénavant, rester en marge de ces « centres » de loisir des citoyens de plus en plus nombreux à être branchés.

Certains constats sont incontournables. Les technologies de la communication sont depuis longtemps présentes dans plusieurs champs traditionnellement occupés par les programmes de loisir. Aujourd'hui, on apprend le jardinage, la photo, la cuisine, les langues et on reste physiquement actif par l'entremise de ses écrans.

Ces technologies sont, de plus, des moyens de rassemblement et d'information. On se rencontre, on se donne rendez-vous, on fait du bouche-à-oreille (ou à oreillette), on joue en réseau, les collectionneurs échangent leurs trésors, les adolescents partagent leurs états d'âme et les aînés combattent leur réclusion.

LE LOISIR PUBLIC RESTERA-T-IL SUR LA TOUCHE?

Jusqu'à ce jour, le loisir public et municipal

a peu investi dans les technologies de la communication pour un ensemble de motifs plus ou moins hors de sa portée. Citons notamment la lenteur des institutions publiques municipales autant en santé qu'en éducation (où toutefois des efforts importants sont actuellement déployés). Il y a aussi, peut-être, la conviction, bien fondée, que le loisir « en personne » est bien supérieur et que les écrans sont néfastes.

On a bien, dans quelques ligues sportives, développé des systèmes de communication avec les parents au sujet des horaires et des activités, on a aussi ouvert des sites de transaction en ligne pour les inscriptions et les réservations, mais rarement l'utilisation de ces technologies a été intégrée à l'animation d'activités et de groupes de citoyens.

La crise actuelle nous a appris que l'animation multiplateforme ne peut plus être ignorée et que l'information personnalisée est incontournable. Voyons quelques exemples.

L'ANIMATION MULTIPLATEFORME

L'animation multiplateforme utilise autant les technologies de la communication que la rencontre en personne en exploitant le caractère complémentaire de ces formes de présence. Par exemple, la technique de photographie peut être enseignée sur YouTube puis complétée par des sorties-photo sur le terrain avec un coach. Les cours de langue peuvent faire l'objet d'exercices en ligne suivis de séances de conversation avec des Québécois et des Québécoises issus de cultures différentes à des fins d'apprentissage. Il peut y avoir des sessions ou des cours de mise en forme avec séances en ligne ou par des logiciels d'équipe (ZOOM, TEAM, etc.).

Dans la stratégie multiplateforme, les participants s'inscrivent à l'ensemble des plateformes ou à l'une ou l'autre et utilisent les produits en ligne au moment qui leur convient. Il n'est pas exclu, bien au contraire, que plusieurs municipalités développent ou animent ces plateformes ensemble. On peut penser que la plupart des logiciels et des jeux existent déjà. Il suffit de construire le lieu d'accueil, ce que les Anglais appellent le « hub », qui se traduit par « centre ».

Cette approche est au diapason des pratiques quotidiennes des personnes branchées, permet de rejoindre plus d'utilisateurs et de gagner en souplesse alors que les heures de temps libre sont de moins en moins contrôlables. Sur le plan financier, on peut même croire que le coût par inscrit pourrait diminuer.

Par ailleurs, on a déjà imaginé un centre de loisir municipal en ligne où on joue, se rencontre, apprend et échange, et qui correspond à ces centres physiques actuels qui sont autant de points de rassemblement où les membres se rencontrent, vivent des événements ou simplement flânent dans un troisième lieu qui stimule les initiatives.

L'INFORMATION PERSONNALISÉE ET DÉCENTRALISÉE

Aujourd'hui, si vous achetez une jupe ou un pantalon dans un magasin en donnant votre adresse courriel en échange d'un rabais, vous risquez de recevoir régulièrement des courriels de promotion. Si vous achetez en ligne des livres d'histoire chez Renaud-Bray, chez Les Libraires ou chez Amazon, ou si vous choisissez des films sur Netflix, vous recevrez des suggestions de livres ou de films qui correspondent à votre profil et à vos intérêts. En somme, l'information est personnalisée et ciblée, soutenue par des algorithmes qui analysent votre profil.

Généralement, en loisir public, on vous informe ou vous invite à consulter des listes ou des catalogues d'activités, de sites ou de livres. On vous invite dans la vitrine, mais pas dans les rayons des services et activités. Et ces invitations se perdent souvent dans le lot des dizaines de courriels de promotion que reçoivent quotidiennement les citoyens. Ce type de communication ne semble pas faciliter la vie à ceux qui la vivent à 100 km à l'heure ou maîtrisent mal les voyages sur le Net.

Or, il serait facile de personnaliser davantage l'information non seulement en connaissant les préférences des citoyens, mais aussi en décentralisant l'offre de service et l'information. Par exemple, nos bibliothèques peuvent facilement installer des bornes ou des écrans de recherche dans les résidences

pour personnes âgées et dans les centres de loisir. Et pourquoi ne pas offrir un service de livraison de livres et d'autres médias?

Ce ne sont là que quelques exemples où le loisir public, à peu de frais, pourrait s'inscrire en complémentarité au e-loisir déjà fort présent, améliorer son achalandage et intégrer la vie en ligne et la vie en chair.

LE TEMPS D'ÉCRAN, MAL AIMÉ OU PLATEFORME DE LANCEMENT?

On peut bien vouloir contrôler le temps d'écran, mais cette méthode défensive ne sera jamais aussi puissante qu'une méthode offensive. De toute façon, le loisir en ligne est là pour de bon et demeure plus adapté aux moments fluctuants de temps libre et aux pratiques du loisir chez soi ou cocooning.



LE PLEIN AIR APRÈS LA PANDÉMIE

PAR MARIO CHAMBERLAND

À l'instar de l'ensemble de la planète, le Québec s'est trouvé plongé dans une expérience sans précédent qui influencera de façon majeure certaines habitudes de vie. Parmi les prises de conscience et les leçons de cette crise sanitaire, il y a la reconnaissance de l'importance grandissante des espaces verts en milieu urbain ou périurbain. Plusieurs indices laissent entrevoir des modifications de comportements qui dépasseront le stade conjoncturel et s'incrusteront de façon structurelle.

UN ENGOUEMENT NOUVEAU POUR LE PLEIN AIR LINÉAIRE

Déjà populaire, la demande pour le loisir de plein air devrait connaître une croissance significative.

Seuls équipements publics de loisir accessibles durant les semaines de confinement, les parcs et les sentiers de randonnée ont été envahis au point où

les autorités publiques ont dû encadrer et réglementer leur utilisation et même en limiter ou en interdire carrément l'accès dans certains cas. Cette frénésie a fait découvrir ou redécouvrir à de nombreux citoyens les bienfaits des activités dites de plein air linéaire, comme la marche, le vélo ou le jogging. Au-delà de son apport sur le plan physique, cette catégorie d'activités possède une fonction curative, en raison de son caractère apaisant et de son côté contemplatif.

Il est pertinent de penser que cette découverte des bénéfices du plein air linéaire incitera les gens à l'inclure dans leurs habitudes de vie et de loisir. Quantité de nouveaux adeptes s'ajouteront ainsi aux pratiquants de la marche et du vélo, qui représentaient déjà plus de 50 % de la population québécoise. Ces activités de loisir actif sont déjà les plus populaires au Québec, mais la participation augmentera encore.

Même si après une crise on note généralement une tendance à revenir aux habitudes d'avant, trois facteurs positionneront le loisir de plein air encore plus solidement dans les choix collectifs :

- On compte déjà une masse importante d'adeptes dont les pratiques augmenteront en fréquence et, dans certains cas, en intensité.
- Le prolongement probable des fermetures d'infrastructures spécialisées de loisir et de sport et l'absence d'événements à grand déploiement auront pour effet d'inciter une grande partie de la nouvelle vague de pratiquants à insérer la marche, le vélo ou le jogging comme habitude de vie.
- Ce type de pratique engendre un sentiment de sécurité, du fait qu'on peut s'y adonner seul ou en couple et à bonne distance des autres (si les sentiers ou les voies de circulation sont suffisamment larges). Bon nombre d'activités de loisir traditionnelles concurrentes sont désormais source d'une certaine méfiance, particulièrement chez les baby-boomers, identifiés comme groupe à risque.

Rappelons la réaction d'un grand nombre de parents quand le premier ministre François Legault a évoqué pour la première fois un retour à l'école. Pourtant, nous avons affaire à une fonction cruciale, l'éducation, qui s'adresse à une clientèle jeune, considérée comme très peu vulnérable. La stratégie de déconfinement québécoise a d'ailleurs suscité de vifs débats. La peur, sans doute salutaire dans les premières semaines de la crise, s'est implantée dans la population et laissera des traces tant que le virus ne sera pas éradiqué.

L'impact économique jouera aussi un rôle déterminant dans la mutation des habitudes de pratique. Le budget loisir des familles étant souvent le premier à souffrir d'une baisse de revenu, les ménages affaiblis financièrement par la crise auront tendance à opter pour les activités les plus accessibles financièrement.

UN LOISIR DE PROXIMITÉ

À l'instar du sentiment de sécurité, l'accessibilité physique, c'est-à-dire la

proximité, jouera un rôle déterminant dans les choix d'activités récréatives. Le confinement, assorti à la restriction des déplacements (fermeture de certaines régions) a incité les gens à privilégier les activités de proximité, notamment à considérer la rue comme une solution de rechange pratique pour répondre au besoin de bouger et de socialiser.

Habitant dans une zone peu propice à la marche dans les rues, je n'ai jamais vu passer autant de monde et surtout avec des attitudes de civilité aussi poussées. Le besoin de parler et d'échanger quelques mots, serait-ce à bonne distance, des saluts, des sourires... New York a même fermé quelques rues au trafic automobile pour les réserver aux piétons.

Après la crise, une grande partie des marcheurs urbains maintiendront cette pratique, non seulement pour un besoin physique, mais aussi pour maintenir un certain contact social avec leur unité de voisinage, qu'ils ont commencé à fréquenter durant la période de confinement. Et aussi pour une question de temps. Bon nombre se sont rendu compte qu'une sortie active (marche ou jogging) en partant directement de chez eux ne prend guère plus de temps que le déplacement en auto qu'ils devaient faire lorsqu'ils allaient au centre d'entraînement. En plus, c'est possible de le faire en famille.

Habitant non loin de l'Estriade (piste cyclable de 21 km), je n'ai jamais vu autant de familles s'y promener. Les sorties ou les randonnées sont modulées en fonction des besoins et des aptitudes de chacun : jogging, vélo, patins à roues alignées, planche à roulettes et même triporteur pour le membre de la famille éprouvant des problèmes déambulatoires. Bref, une activité, souvent pratiquée de manière intergénérationnelle, qui convient à tous, en famille comme entre amis. L'éventail de possibilités sera un argument supplémentaire dans le processus de choix.

LE RÉCRÉOTOURISME RÉINVENTÉ

Le Québec dispose d'un fort potentiel de plein air intensif. Les régions dotées de parcs, de réseaux cyclables et de sentiers de grande randonnée bénéficieront de retombées économiques importantes.



Photo : Shutterstock.com



Photo : Yvan Lépine

Les nombreux réseaux cyclables d'envergure, telle que la Route Verte, deviendront des destinations de choix.

« Tout produit offrant une expérience de qualité et mettant en évidence les particularités d'une région pourra se démarquer au cours des prochaines années. »

Une étude réalisée par la Chaire de tourisme Transat nous a appris que l'industrie du vélo rapporte 1,2 milliard \$ par année au Québec dont 500 millions générés par le cyclotourisme. La SÉPAQ et ses parcs nationaux ainsi que les nombreux réseaux cyclables d'envergure, telle que la Route Verte (qui propose plus de 5000 kilomètres et s'est vue décerner la première place parmi les grands réseaux cyclables de la planète par la revue *National Geographic*), deviendront des destinations de choix pour les excursionnistes ou les touristes à la recherche d'expériences nouvelles.

Le budget voyage comme celui du loisir étant parmi les premiers compressibles, l'activité récréotouristique se concentrera pour plusieurs sur des activités de proximité accessibles ou des excursions en régions périphériques. La crainte suscitée par la pandémie freinera sans doute les ardeurs des amateurs de voyages à l'étranger pendant un certain temps. L'industrie du transport aérien ne s'attend à un retour à la normale que dans deux ou trois ans. Cette catégorie

de touristes mieux nantis se tournera alors vers des destinations nationales moins exotiques, mais plus sûres, accessibles par transport terrestre. En ce sens, tout produit offrant une expérience de qualité et mettant en évidence les particularités d'une région pourra se démarquer au cours des prochaines années.

LES PARCS ET ESPACES VERTS COMME BIEN PUBLIC NÉCESSAIRE

Au-delà du citoyen lui-même, la pandémie aura un impact sur les équipements collectifs comme les parcs et les grands espaces verts urbains. Les instances publiques reconnaîtront un rôle plus important à ces espaces et infrastructures dans la contribution à la qualité de vie des citoyens.

Au cours des derniers mois, une multitude d'initiatives dans le monde entier ont permis aux citoyens confinés ou limités dans leurs déplacements de s'activer ou de se détendre en mettant à profit les espaces naturels, dans le respect des règles d'hygiène prescrites.

Chez nous, la MRC de la Haute-Yamaska a procédé à l'ouverture prématurée d'une importante partie de son réseau cyclable, ce qui a permis à des milliers de personnes de mieux composer avec leur confinement. On y a installé des panneaux de sensibilisation à l'importance de garder une distanciation et même tracé sur la surface un gabarit illustrant la distance de deux mètres. C'était un moyen concret de rappeler la consigne. La MRC de Rouville a rouvert elle aussi son réseau cyclable avant la date prévue afin de répondre aux nombreuses pressions de citoyens, y compris des gens qui ne l'utilisaient même pas auparavant.

Des considérations financières découlant de la pandémie dicteront certainement aux instances publiques des choix en matière d'infrastructures et d'équipements. Sans négliger les équipements spécialisés tels que les arénes, les piscines et les terrains de sport, qui nécessitent des dizaines de millions à construire et des budgets considérables à exploiter et entretenir, les décideurs publics devront aussi réfléchir aux coûts-bénéfice de leurs parcs récréatifs.

La popularité, l'accessibilité et la polyvalence des sentiers en milieu naturel influenceront certainement les choix collectifs. D'autant plus qu'en ces temps de préoccupation environnementale, les décideurs publics verront davantage dans ces espaces naturels une double fonction, récréative et écologique.

Mon expérience avec les élus locaux et nationaux depuis plus de 30 ans m'a permis de constater l'évolution de leurs perceptions à propos de ce type d'infrastructures. Désormais, ils y voient un avantage non seulement pour la pratique du loisir, mais aussi pour l'image de la communauté; c'est de plus en plus un facteur de rétention de leur population et d'attraction de nouveaux arrivants.

Le plein air, qui a longtemps été porté essentiellement par la vie associative, s'inscrira beaucoup plus résolument dans l'agenda des instances publiques.

MODE OU TENDANCE?

Le changement sera-t-il de courte ou de longue durée? Selon moi, il s'agira d'une tendance de fond davantage qu'une mode ou un mouvement sporadique. Les sondages et analyses traitant des motivations qui influencent les choix en matière de loisir montrent que les conditions favorables à la pratique d'un loisir sont l'apport de l'activité à la santé, le plaisir ressenti, souvent associé à l'ambiance et à l'environnement, et la capacité d'offrir un continuum dans le niveau de pratique. Or, ce sont toutes là des conditions qui caractérisent le plein air.

Parmi les contraintes mentionnées, on retiendra les limites du temps disponible, le manque d'information et, bien entendu, l'inaccessibilité financière, physique et technique. Les activités de plein air sont reconnues pour leur caractère libre et spontané et leur accessibilité. Quant à la méconnaissance des lieux, bien des « confinés » ont pu découvrir de nouvelles possibilités de pratique, bien souvent à quelques pas de chez eux.



Photo : Shutterstock.com



**PLUS GRANDE SÉLECTION
D'ÉQUIPEMENT DE PISCINE
AU CANADA**



1-800-935-4878 • info@aquam.com • aquam.com



DES POUVOIRS SPÉCIAUX LORS D'UNE URGENCE SANITAIRE

Une famille regardant la conférence de presse journalière du premier ministre François Legault accompagné du docteur Horacio Arruda et de la ministre de la Santé et des Services sociaux Danielle McCann. Photo : Shutterstock.com et LCN (TVA.ca).

PAR YVAN LÉPINE

Le 13 mars 2020, [le gouvernement du Québec déclarait l'état d'urgence sanitaire](#) sur son territoire par le décret portant le numéro 177 2020. Celui-ci, s'appuyant sur la Loi sur la santé publique, faisait suite à une déclaration de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), deux jours plus tôt, estimant que la « COVID-19 », une nouvelle maladie apparue en Chine à la fin de l'année 2019 (au Québec à la fin du mois de février) pouvait être qualifiée de « pandémie ». [L'état d'urgence local a ensuite été déclaré pour le territoire de l'agglomération de Montréal](#), le 27 mars.

Vous avez suivi? Pour mieux comprendre la réponse à la crise de la COVID-19, Agora Forum a effectué des recherches dans l'information et les documents accessibles en ligne afin d'en extraire des éléments susceptibles de nous renseigner, sans aucune prétention juridique¹ ni d'exhaustivité.

D'abord, il est intéressant de différencier certains termes. Le *Grand Dictionnaire terminologique* (GDT) de l'Office québécois de la langue française donne comme [définition d'une écloserie](#) la « survenue de nombreux cas d'une maladie transmissible, endémique ou non, qui sont passés à travers le filet des mesures routinières de contrôle sanitaire, et qui sont très localisés dans quelques foyers d'infection initiaux », ajoutant que « l'écllosion peut marquer le début d'une épidémie, quand les services sanitaires ne réussissent pas à éradiquer la maladie et à la contenir dans ces premiers foyers d'infection ». Toujours selon le GDT, on peut parler d'une [pandémie](#) en présence d'une « épidémie qui se propage sur un continent, un hémisphère ou dans le monde entier, le plus souvent à grande échelle ».

Il est bon aussi de se rappeler que le gouvernement fédéral peut déclarer un état d'urgence en vertu de sa [Loi sur les mesures d'urgence](#), tant sur l'ensemble



Photo : Shutterstock.com

¹ Le lecteur est invité à se référer aux textes de loi en vigueur et à agir en conséquence.

du territoire canadien que dans une « zone touchée ». Au moment de publier ce texte, il n'y avait cependant pas eu recours. Selon [le magazine L'actualité](#), « compte tenu des limites structurales du fédéralisme canadien, le recours à la Loi sur les mesures d'urgence pourrait entraîner des conflits entre les gouvernements provinciaux et fédéral ».

LA LOI SUR LA SANTÉ PUBLIQUE

Au Québec, c'est en se référant à sa [Loi sur la santé publique](#) que le gouvernement a décrété un « état d'urgence sanitaire ». C'est l'article 118 de la Loi qui balise cette déclaration et introduit les dispositions qui en découlent : « Le gouvernement peut déclarer un état d'urgence sanitaire dans tout ou partie du territoire québécois lorsqu'une menace grave à la santé de la population, réelle ou imminente, exige l'application immédiate de certaines mesures prévues à l'article 123 pour protéger la santé de la population. »

Cet article 123 précise que « le gouvernement ou le ministre, s'il a été habilité, peut, sans délai et sans formalité, pour protéger la santé de la population », notamment :

- « ordonner la vaccination obligatoire de toute la population ou d'une certaine partie de celle-ci contre la variole ou contre une autre maladie contagieuse menaçant gravement la santé de la population [...]»;
- « ordonner la fermeture des établissements d'enseignement ou de tout autre lieu de rassemblement»;
- « interdire l'accès à tout ou partie du territoire concerné ou n'en permettre l'accès qu'à certaines personnes et qu'à certaines conditions, ou ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, pour le temps nécessaire, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire ou leur confinement et veiller, si les personnes touchées n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillage ainsi qu'à leur sécurité»;
- « ordonner la construction de tout ouvrage ou la mise en place d'installations à des fins sanitaires ou de dispensation de services de santé et de services sociaux»;
- « requérir l'aide de tout ministère ou organisme en mesure d'assister les effectifs déployés»;
- « faire les dépenses et conclure les contrats qu'il juge nécessaires. »

L'article suivant indique que « pendant un état d'urgence sanitaire, le ministre agit avec l'assistance du directeur national de santé publique et les ordres ou directives donnés par le directeur national de santé publique doivent être exécutés de la même manière que ceux du ministre ».

En se basant sur les pouvoirs conférés par la Loi et par le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire (la Loi prévoit que celui-ci vaut pour des « périodes maximales de 10 jours ou, avec l'assentiment de l'Assemblée nationale, pour des périodes maximales de 30 jours »), le gouvernement a pu, par une cinquantaine de [décrets et d'arrêtés de la ministre de la Santé et des Services sociaux](#), ordonner différentes mesures, dont la suspension d'activités jugées non essentielles, l'interdiction de certains rassemblements, des restrictions aux déplacements entre des régions, etc.

Suivant la Loi, le décret du 13 mars a ainsi été renouvelé le 20 mars, le 29 mars et ainsi de suite en respectant les délais prescrits.

Et quand cessent ces pouvoirs spéciaux? Selon la Loi, « le gouvernement peut mettre fin à l'état d'urgence sanitaire dès qu'il estime que celui-ci n'est plus nécessaire ».

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ CIVILE

La déclaration de l'état d'urgence local est décrite dans le chapitre IV de la Loi sur la sécurité civile, qui porte sur les autorités locales et régionales : « une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence, dans tout ou partie de son territoire, lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent, exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable. » Par ailleurs, le chapitre VII de cette même loi ajoute que « le gouvernement peut déclarer l'état d'urgence national, dans tout ou partie du territoire québécois », pouvoir qu'il a décidé de ne pas exercer.



Photo : Shutterstock.com

« Le gouvernement peut mettre fin à l'état d'urgence sanitaire dès qu'il estime que celui-ci n'est plus nécessaire. »



Un des parcs de la ville de Montréal pendant la pandémie.
Photo : Shutterstock.com

Tout comme l'état d'urgence sanitaire, l'état d'urgence local peut être prolongé : « L'état d'urgence déclaré par le conseil municipal vaut pour une période maximale de cinq jours à l'expiration de laquelle il peut être renouvelé, sur autorisation du ministre, pour d'autres périodes maximales de cinq jours. » Une précision est ensuite apportée : « Si le conseil ne peut se réunir en temps utile, le maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement, le maire suppléant peut déclarer l'état d'urgence pour une période maximale de 48 heures. » À la suite de la déclaration du 27 mars, le Conseil d'agglomération de Montréal a ainsi prolongé l'état d'urgence local le 29 mars, puis le 3 avril, et ainsi de suite.

Les pouvoirs conférés à « la municipalité ou toute personne habilitée à agir en son nom en vertu de la déclaration d'état d'urgence », suivant certaines conditions et dans le but de « protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes », sont les suivants :

- « contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
- « accorder, pour le temps qu'elle juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la municipalité;
- « ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation

des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'elle détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement ainsi qu'à leur sécurité;

- « requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
- « réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile [...];
- « faire les dépenses et conclure les contrats qu'elle juge nécessaires. »

Au Québec, diverses autres lois balisent les droits et les devoirs en temps de pandémie, dont celles sur la [santé et la sécurité du travail](#), sur [les cités et villes](#) et sur [la police](#), auxquelles s'ajoute notamment le [Code du travail](#).

Par exemple, [le guide web Préparer la réponse aux sinistres du ministère de la Sécurité publique \(section 8\)](#) mentionne que « la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles prévoit, à son article 12, que les personnes qui assistent bénévolement les effectifs déployés sur les lieux lors d'un événement visé à la Loi sur la sécurité civile ou lors d'un état d'urgence peuvent être protégées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) au même titre que les travailleurs rémunérés ».

Le même guide rappelle aussi les pouvoirs d'exception prévus à l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes : « Dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux, le maire peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat nécessaire pour remédier à la situation. Dans ce cas, le maire doit faire un rapport motivé au conseil dès la première assemblée qui suit. Cependant, si la municipalité est dotée d'un comité exécutif et si ce comité siège avant la première séance du conseil qui suit, le maire fait un rapport motivé à ce comité. Le rapport du maire est alors déposé au conseil dès la première séance qui suit. »



Photo : Adèle Antonioli

DE PLUS EN PLUS DE RESSOURCES POUR FACILITER LA GESTION ET LE DÉVELOPPEMENT DES PARCS MUNICIPAUX

PAR DENIS POULET
ET ADÈLE ANTONIOLLI



Début avril, près de 60 % des municipalités avaient fermé leurs parcs en raison de la pandémie de COVID-19, selon un sondage de l'AQLM auprès de ses membres, auquel 160 directions de loisir ont répondu. Près de 90 % des aires de jeu étaient fermées, et 85 % des skateparcs. Cependant, les trois quarts des sentiers et pistes cyclables étaient toujours ouverts.

Le réseau qui s'est tissé autour du projet Espaces (Institut québécois de la sécurité dans les aires de jeu, Association des responsables d'espaces verts du Québec, unités régionales de loisir et de sport) a facilité la diffusion d'informations justes et réfléchies aux municipalités pour les aider dans leurs prises de décisions. Ce travail concerté de professionnels issus de différents milieux constitue un atout considérable pour le développement et la gestion des parcs au Québec.

Dans les parcs ouverts durant les premières semaines de la pandémie, on pouvait encore se balader, seul ou en

couple, mais pas question d'événements, de rassemblements, de baignade, de pratique de sports collectifs ou de pique-niques familiaux.

La crise sanitaire a ainsi fait ressortir la vocation de conservation naturelle et d'espace de plein air pleinement oxygénant des parcs publics. C'est là un rôle fondamental de ces espaces, comme le rappelle la fiche d'introduction du *Guide des parcs et autres espaces publics* sur le portail des Guides Sports Loisirs de l'AQLM ([voir Les parcs publics, un service essentiel](#)).

Assurer le maintien et le développement des parcs dans cette perspective fait partie de la mission de gestion des autorités publiques. Cela dit, il ne faut pas pour autant négliger tous les autres rôles des parcs en tant que services publics, notamment les fonctions sociales et utilitaires qui se traduisent en activités de toutes sortes.

LE PROCESSUS DE GESTION DES PARCS

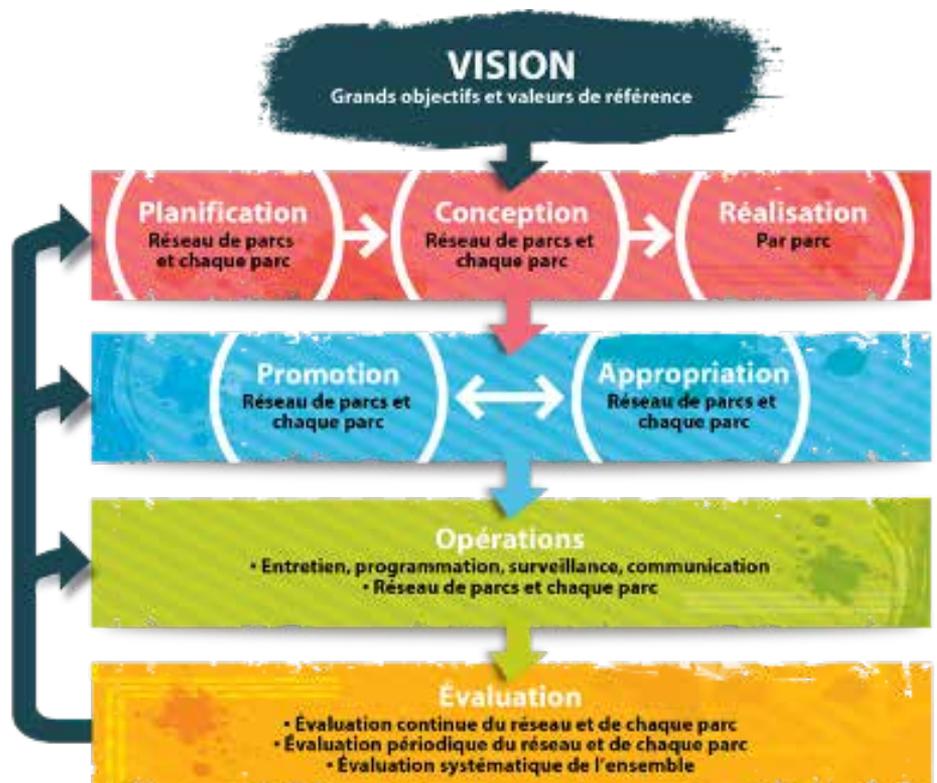
Dès ses débuts, en 2013, le projet Espaces, piloté par l'Alliance québécoise du loisir public, s'est penché sur un modèle intégré de gestion des parcs, fondé sur une série de valeurs : plaisir, plein air et nature, mode de vie physiquement actif, pratique libre et jeu libre, socialisation, vie familiale (voir [Les valeurs de référence](#)). Ce modèle apparaît, dans le guide de référence original que le projet Espaces a lancé en 2015, comme un processus comportant les éléments suivants : vision, planification, conception, réalisation, promotion, appropriation, opérations, évaluation (voir [Le processus de gestion des parcs](#)).

Sans prétendre que ce processus est parfait, nous savons qu'il a été utile à de nombreuses municipalités depuis cinq ans. Elles ont pu y puiser des idées ou des suggestions pour améliorer leur propre mode de gestion des parcs ou même, dans certains cas, le revoir complètement. Il a également pu servir à d'autres milieux, comme le milieu scolaire, qui s'est interrogé sur l'aménagement des cours de récréation.

Depuis cinq ans, les « plans directeurs » des parcs municipaux se sont aussi multipliés, nourris plus ou au moins des principes que proposait le projet Espaces. Et toutes sortes de ressources se sont développées.

UN CHAMP D'INTÉRÊT QUI S'EST ÉLARGI

Le projet Espaces, qui se voulait au départ un lieu de réflexion et de conception d'outils « pour faciliter la gestion des parcs et autres espaces publics afin de permettre aux jeunes de bouger librement dans des espaces de jeu publics et mieux contribuer à leur



développement », a beaucoup élargi son champ d'intérêt. En 2018, il proposait plus résolument une approche « Parcs pour tous », qui comportait plusieurs nouvelles dimensions à intégrer dans le processus de gestion des parcs.

Tenir compte de tous les groupes d'âge et de la diversité des groupes d'utilisateurs, penser « famille », penser « aînés », inclure le loisir culturel dans les aménagements et la programmation, s'interroger sur la pertinence des installations spécialisées par rapport aux aménagements à vocation multiple, offrir aux enfants davantage d'espaces de jeu libre, en hiver comme en été, sont autant d'éléments documentés à introduire dans le processus de gestion. Ces éléments font aussi l'objet de fiches distinctes du [Guide des parcs et autres espaces publics](#) du projet Espaces.

UNE PLURALITÉ D'OUTILS

En 2013 et 2016, les représentants de plus de 360 municipalités du Québec ont répondu à des sondages du projet Espaces sur leurs parcs et les espaces de jeu qui s'y trouvent. Si la majorité des grandes et des moyennes municipalités affirmaient avoir des ressources internes qui participent à la conception de leurs parcs, la majorité des petites et des très petites municipalités n'en avaient pas. Les grandes villes semblaient les seules à pouvoir compter sur les services d'un architecte paysagiste. De façon plus spécifique, seulement le tiers des répondants disaient que leurs employés avaient reçu une formation sur la norme CAN/CSA-Z614 portant sur la sécurité des aires et équipements de jeu. Enfin, en 2013, la majorité des villes désiraient avoir des outils pour les aider à planifier, concevoir, aménager et entretenir des espaces de jeu.

Le projet Espaces s'est efforcé de répondre à cette demande, mais il n'était pas seul. La question de l'aménagement des parcs publics en général et des espaces de jeu pour enfants en particulier a fait l'objet de nombreux projets, tant au niveau gouvernemental que dans divers organismes provinciaux.

Le projet Espaces offre maintenant une pluralité d'outils dans son [Guide des](#)

[parcs et autres espaces publics](#). Les sections les plus consultées portent sur les espaces de jeu pour enfants, la typologie des parcs, les conditions de succès et le processus de gestion des parcs, ainsi que sur l'approche « Parcs pour tous ». [Plusieurs webinaires du projet Espaces](#) sont également disponibles dans le programme de formation en ligne de l'Alliance québécoise du loisir public.

LES URLS OFFRENT UNE EXPERTISE

En 2015, le projet Espaces a commencé à partager son expertise pour être en mesure d'offrir une assistance locale aux gestionnaires de parcs en milieu municipal, intermunicipal ou régional. C'est ainsi que les unités régionales de loisir et de sport (URLS) sont devenues des ressources majeures, avec la bénédiction du gouvernement (et son soutien financier), pour offrir aux municipalités un service spécialisé en matière de gestion de parcs.

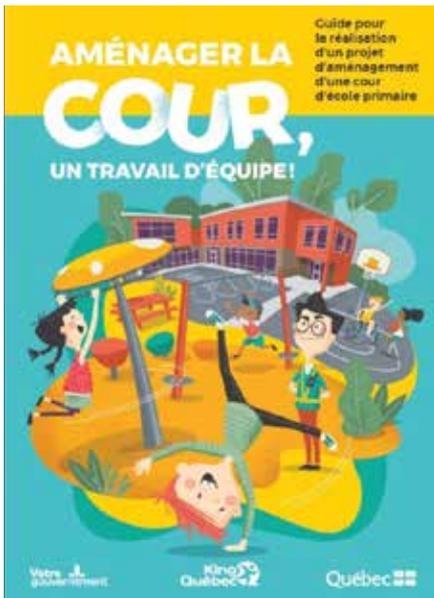
Parallèlement, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) confiait aux URLS le mandat de soutenir les organisations municipales et scolaires du Québec dans le développement de parcs attrayants, accessibles et sécuritaires. Du coup, l'association avec le projet Espaces allait de soi pour contribuer au développement et au rayonnement des contenus et des outils Espaces dans chaque région du Québec.

Chaque URLS compte désormais au moins un répondant dans le dossier des parcs et espaces récréatifs. Cette personne-ressource est habilitée à répondre aux questions (en matière de sécurité dans les aires de jeu, par exemple) et à orienter les gestionnaires vers les ressources les plus pertinentes pour leur venir en aide. N'hésitez pas à contacter votre URLS pour en savoir plus sur la carte des services de votre région.

DES COURS D'ÉCOLE REPENSÉS

Du côté scolaire, une solide réflexion sur les cours d'école s'est amorcée par suite d'une prise de conscience que cet espace traditionnel ne répondait peut-être pas adéquatement aux besoins





Couverture du guide *Aménager la cour, un travail d'équipe* en format PDF, disponible en ligne.

des enfants d'aujourd'hui, qu'il s'agisse des structures de jeu, de l'éducation à l'environnement ou de la place qu'on y accorde à la nature. On a notamment pris conscience de l'importance de diversifier les aménagements pour mieux répondre aux besoins des enfants.

C'est dans cette perspective que Kino-Québec a produit un nouveau guide, dans le sillage du guide *Ma cour, un monde de plaisir!*, publié initialement en 2009. Le nouvel ouvrage s'intitule [Aménager la cour, un travail d'équipe!](#) Le projet Espaces a collaboré à ce travail, surtout parce qu'il y a une parenté étroite entre les cours d'école et les espaces de jeu offerts aux enfants dans les parcs, mais aussi parce que les cours d'école sont des lieux publics qui peuvent offrir des services à la communauté au même titre que les parcs. Lire à ce sujet « [Aménager une cour d'école : un nouveau guide à découvrir](#) » dans le magazine en ligne 100°.

On consultera avec profit [l'édition 2020 de la revue Paysages](#), de l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ). Ce numéro porte aussi sur les cours d'école (« Repenser la cour d'école au cœur des milieux de vie » en est le thème) et présente des articles qui peuvent inspirer les concepteurs et gestionnaires des parcs publics. On y attire notamment l'attention sur l'esthétique de l'aménagement, un aspect non négligeable dans l'aménagement de tout espace vert.

L'architecte paysagiste est une ressource précieuse pour l'aménagement et la gestion des parcs. On trouve une description de son rôle dans la fiche [Qui fait quoi?](#) du *Guide des parcs et autres espaces publics*.

LA CONTRIBUTION DE L'IQSAJ

L'Institut québécois de la sécurité dans les aires de jeu (IQSAJ), partenaire de l'AQLM et du projet Espaces, a de son côté poursuivi son travail de formation à la norme CAN/CSA Z-614 dans tout le Québec, formant notamment une vingtaine d'inspecteurs dans les URLS.

De façon plus ponctuelle, l'IQSAJ, en collaboration avec le Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie, a publié le 2 juin, sous la signature de sa directrice Sylvie Melsbach, un [feuillet sur le nettoyage et la désinfection des espaces extérieurs](#). Cette initiative s'imposait à la suite de l'autorisation gouvernementale de rouvrir les aires de jeu pour enfants, très courantes dans les parcs publics.

UN RÉSEAU CANADIEN D'ENTRAIDE

Au niveau canadien, les Amis des parcs constituent un réseau qui a produit plusieurs ressources susceptibles d'intéresser les gestionnaires de parcs publics. Cette organisation veut « soutenir et mobiliser les groupes communautaires voués aux parcs, les organisations sans but lucratif, les professionnels des parcs et les donateurs à activer le pouvoir des parcs » (voir [Amis des parcs, À propos](#)). Le réseau offre notamment du financement, des ressources documentaires et des services professionnels. Parmi les ressources, on relève divers guides pratiques pour l'animation et l'organisation d'activités, ainsi que des fiches de planification organisationnelle.

À L'AFFÛT DES BESOINS

Le projet Espaces va continuer d'outiller divers milieux pour qu'ils réalisent des aménagements répondant aux besoins de TOUS les citoyens, en vertu de l'approche « Parcs pour tous ». Nous ferons bientôt appel aux gestionnaires pour connaître les besoins actuels et futurs en matière de jeu libre et actif.

Pour ce faire, un questionnaire sera mis en ligne pour transmettre vos besoins. La compilation des réponses permettra de mettre à jour de nombreuses fiches et même d'en produire de nouvelles. Ce travail sera effectué sous la supervision d'un « comité avisé » représentatif de divers milieux. Le projet Espaces offrira aussi des formations continues gratuites en 2021.

La force de toute notre communauté nous aidera à dépasser ces moments plus difficiles et nous serons bientôt de nouveau ensemble dans les parcs.



Nos solutions :

- ▶ Aires de jeux
- ▶ Instruments de musique extérieurs
- ▶ Abris et parasols
- ▶ Mobilier urbain
- ▶ Stations d'exercices
- ▶ Surfaces de protection
- ▶ Supports à vélo et station de réparation



www.abcrecreationqc.com info@abcrecreation.com

1-877-571-4747



SAVARIA

MATÉRIAUX PAYSAGERS LTÉE

distributeur des produits Mar-Co Clay



VOTRE
EXPERT
EN
TERRE BATTUE
POUR VOS
PROJETS LOISIRS

Terreaux - sables - paillis - composts - pierres - aires de jeux - terrains sportifs - golfs

6 sites à travers le Québec et l'Ontario pour vous servir
savaria.ca

Émilie Chagnon, agronome emiliechagnon@savaria.ca 514 977.5147



Photo : Shutterstock.com

NOUVELLE PLATEFORME DE FORMATION SUR LES CAMPS DE JOUR POUR LES ÉLUS ET LES TRAVAILLEURS EN LOISIR

L'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) offrira, dans les prochaines semaines, une nouvelle plateforme de formation sur les camps de jour, qui s'adressera principalement aux élus municipaux et aux travailleurs en loisir. Ce portail donnera accès à huit vidéos, d'une durée d'environ 5 minutes chacune, dont voici les titres :

- Les camps de jour, un service essentiel?
- Quelles sont les conditions à mettre en œuvre par une municipalité qui offre un camp de jour?
- Comment collaborer pour réduire les coûts et maintenir la qualité dans la municipalité?
- Pourquoi investir dans un camp de jour?
- Pourquoi le *Cadre de référence* fait-il la différence?
- Pourquoi investir dans les ressources humaines?
- Comment miser sur une bonne gestion des risques pour assurer la sécurité?
- Comment favoriser l'accessibilité et l'intégration de la clientèle présentant des besoins particuliers?

Le contenu de ces vidéos se base sur le [Cadre de référence pour les camps de jour municipaux](#), produit par l'AQLM et l'Association des camps du Québec (ACQ). La réalisation de ce projet s'est faite en partenariat avec l'ACQ, l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) et André Thibault, avec la collaboration d'autres partenaires.

Disponible sur le site de l'AQLM, dans la [section Publications](#), la plateforme présentera également diverses références, avec les liens y donnant accès.

D. P.

PROJET DE FUSION CAMF-RQVVS : MISE À JOUR

Les travaux menant le Carrefour action municipale et famille (CAMF) et le Réseau québécois des Villes et Villages en santé (RQVVS) vers le déploiement d'une nouvelle organisation vont bon train malgré les changements causés par la crise sanitaire. Nouvelle mission, nouveau nom, nouvelle identité visuelle, nouvelle offre de services : voilà, entre autres, ce qui est sur la planche à dessin depuis le début de l'année. Et ça se poursuit.

Fidèles à leur promesse d'offrir des solutions adaptées aux municipalités face aux enjeux sociaux, les 13 administrateurs du conseil transitoire sont pleinement engagés dans la réussite de cette démarche. « Nous visons des actions qui seront profitables tant aux individus qu'aux collectivités. C'est tout l'écosystème municipal qui bénéficiera de cette offre de service actualisée que nous nous préparons à mettre en place », mentionne Doreen Assaad, présidente du CAMF.

L'annonce de la nouvelle entité est prévue en septembre prochain ou au début de l'automne 2020. Le dévoilement se fera lors de l'assemblée générale annuelle, moment où le nouveau conseil d'administration sera formé. La date et la formule de l'AGA restent encore à déterminer.

Marie-Claude Clermont
*Coordonnatrice aux communications
et aux relations publiques
CAMF*

PRIX DOLLARD-MORIN 2020 CÉRÉMONIE DE REMISE ANNULÉE, MAIS PRIX MAINTENU

Le 30 mars dernier, la sous-ministre adjointe au loisir et au sport (MEES), Mme Dominique Breton, annonçait aux organismes nationaux associés étroitement au Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin que la cérémonie de remise prévue le 20 mai était annulée en raison de la pandémie.

Le Prix était toutefois maintenu et les lauréats dans chacune des catégories avaient été choisis. Ceux-ci recevront à l'automne une lettre signée par la ministre Isabelle Charest. Parmi les lauréats, se trouve une municipalité que l'AQLM, partenaire du Prix Dollard-Morin depuis 2002, a sélectionnée, dans la catégorie Soutien au bénévolat – Municipalités. Nous y reviendrons dans l'édition automnale, avec la liste complète des lauréats.

D. P.

LE 8^e RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL REPORTÉ

Le 8^e Rendez-vous québécois du loisir rural, qui devait avoir lieu les 7 et 8 mai à Saint-Donat, dans la région de Lanaudière, a été reporté aux 6-7 mai 2021 en raison de la pandémie. Le thème sera le même que celui qui était prévu initialement, soit « Rapprochez-vous », mais le programme sera revu et annoncé ultérieurement. Les activités se dérouleront à L'Étoile du Nord, un important centre de vacances de la région.

Ce rassemblement annuel est une occasion de formation, de réseautage et de partage d'idées pour les travailleurs en loisir des municipalités de moins de 10 000 habitants des quatre coins de la province.

D. P.

ACCÉLÉREZ VOS PROCESSUS

GRÂCE À NOTRE APPLICATION DÉDIÉE

Nos solutions logicielles conviviales et performantes couvriront l'ensemble de vos besoins en gestion et organisation. Depuis 1989, Logiciels Sport-Plus inc. développe des applications pour simplifier et faciliter le travail des employés qui oeuvrent dans tout service de loisirs, centre sportif, organisme à but non lucratif et organisme sportif.

UNE MULTITUDE DE FONCTIONNALITÉS

✓ INSCRIPTION, RÉSERVATION ET LOCATION

Plusieurs possibilités s'offrent à vous : inscription aux activités par Internet ou sur place, réservations et location de plateaux.

☐ GESTION D'ÉQUIPEMENTS, D'EMPLOYÉS ET DE PRODUITS

Dotez-vous d'un processus de gestion fiable et efficace grâce à notre logiciel complet et évolutif.

📱 INTERFACES CONVIVIALES

Nos applications sont conçues de façon à plaire à tous les utilisateurs et à faciliter les processus.

📊 GESTION FINANCIÈRE

Gardez la main sur vos opérations (encaissements, paiements, remboursements) et visualisez et imprimez vos rapports (recettes, revenus).

📄 PAIEMENT EN LIGNE

Il est facile de récolter les paiements de vos membres qui peuvent consulter, réserver, s'inscrire et payer par carte de crédit via Internet.

🎟️ BILLETTERIE

Notre nouveau logiciel vous permet d'effectuer la gestion, la vente et l'impression de billets de spectacles pour sièges réservés ou admission générale.

📄 AFFICHAGE DYNAMIQUE

L'affichage dynamique permet à vos clients de visualiser rapidement les plages horaires de vos glaces, terrains ou encore les réservations de vos installations.

➡️ GESTION DES ACCÈS

Gérez les entrées d'une installation avec différents dispositifs. Le logiciel génère les cartes de membres avec ou sans photo. Il peut s'agir de cartes RFID.

📱 APPLICATION MOBILE

Sport-Plus au bout de vos doigts ! Profitez de notre application mobile pour que vos citoyens et clients n'aient plus à s'encombrer de carte physique.

PLUS DE 350 CLIENTS SATISFAITS, NOTRE GRANDE FIERTÉ.



Fournisseur de solutions logicielles
Inscription - Réservation - Location

1.866.450.582.4329
INFO@LOGICIELS-SPORT-PLUS.COM
LOGICIELS-SPORT-PLUS.COM

CADRE DE RÉFÉRENCE

POUR LES CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX

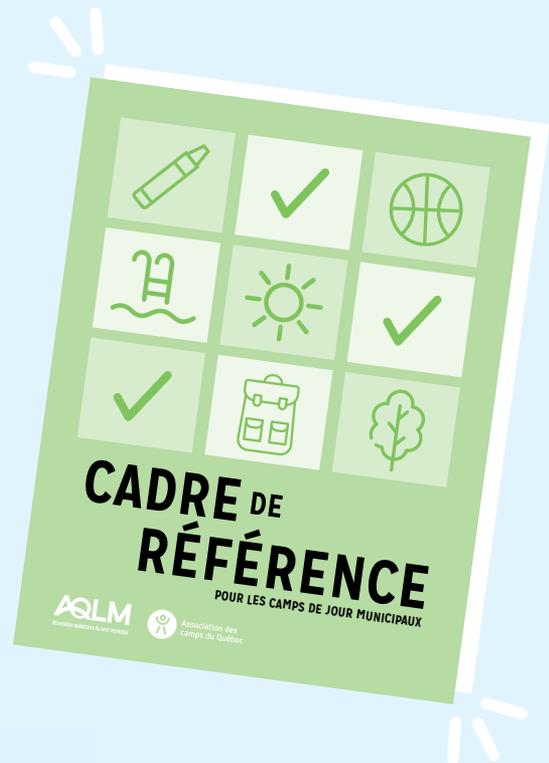
LE SEUL PROGRAMME DE CONFORMITÉ
DES CAMPS MUNICIPAUX AU QUÉBEC

- Balises de référence pour les gestionnaires
- Trousse de 35 outils indispensables
- Un label de qualité reconnu et recherché par le public
- Plus de 400 sites adhérents au Québec



Association des
camps du Québec

CAMPSQUEBEC.COM



AFFICHEZ VOTRE PUBLICITÉ

DANS CE MAGAZINE!

Luc Toupin
514 252-5244, poste 3
ltoupin@loisirpublic.qc.ca



Photo : Joël Lemay

ATMOS
PHÄRE

ESPACES PUBLICS
ESPACES LUDIQUES



Des sanitaires publics autonettoyants; un service essentiel!

Nos sanitaires intelligents s'intègrent à tout type de bâtiment neuf ou existant et garantissent une désinfection après chaque utilisation, offrant un espace public toujours propre et sécuritaire.

Pour en savoir plus: [Atmosphere.com/tbox](https://atmosphere.com/tbox)

Sanitaires intelligents